

CONSEIL GENERAL	N° Ordre	2010-CG04-001
Direction : DGSD Service : DGSMD		
Commission : Toutes Commissions		
Libellé programme : DEVELOPPEMENT DURABLE		
Code Programme : 270		

**Titre du Rapport : L'AGENDA 21 DU CONSEIL GÉNÉRAL : BILAN DE
L'AGENDA 21 (2006-2009) - PROJET STRATÉGIQUE (2010-2014)**

SOMMAIRE

Préambule du Président du Conseil général

LE BILAN DE LA DEMARCHE 2006-2009

- 1. Les principales étapes de la démarche**
- 2. Les réalisations concrètes**
- 3. Les évolutions pour le Conseil général**
- 4. Les regards extérieurs**

LE PROJET STRATEGIQUE 2010-2014

- 1. Les forces et faiblesses du Finistère**
- 2. Les enjeux**
- 3. L'architecture du projet**
- 4. Les incontournables**
- 5. Les objectifs**
- 6. La nomenclature budgétaire**
- 7. Les modalités de mise en œuvre**

LES ANNEXES

Annexe n° 1 : Les objectifs de l'Agenda 21 (2006-2009)

Annexe n° 2 : Documents complémentaires sur le bilan de l'Agenda 21 (2006-2009) :

- Le bilan par objectifs
- Les deux notations extra financières (2007et 2009)
- Le rapport de perception

Annexe n° 3 : L'état des lieux du Finistère

Annexe n° 4 : Le projet stratégique 2010-2014 :

- Le tableau de synthèse du projet stratégique

Annexe n° 5 : Les incontournables du projet stratégique 2010-2014 :

- Le contenu des 7 incontournables

PREAMBULE

Lorsqu'en 2003 j'ai proposé à notre Assemblée départementale d'appliquer les principes du développement durable et d'engager la préparation d'un Agenda 21, je poursuivais plusieurs objectifs :

- **respecter**, dans notre action et à notre échelle, les engagements pris à Rio en 1992 par les Etats, dont la France, pour réduire les inégalités entre les peuples et préserver les ressources de notre planète ;
- **renforcer** l'intérêt des Finistériens pour **l'action publique** en leur permettant de mieux comprendre le sens de nos décisions, en les associant plus fortement au **processus de décision** et donc aussi en améliorant la qualité de nos politiques et de nos interventions ;
- **adapter** le fonctionnement et l'organisation du service public départemental, aux légitimes exigences de qualité de vie des Finistériens et des conditions de travail de nos agents ;
- **acquérir** par la qualité de notre action, une légitimité pour mobiliser l'ensemble des acteurs par l'exemple.

Il ne s'agissait pas de suivre une mode mais réellement de rechercher un développement de notre territoire respectueux de l'environnement et conjuguant solidarité et démocratie.

Trois années ont été nécessaires avant d'adopter, le 6 juillet 2006, notre Agenda 21 pour la période 2006-2009.

Ce délai a permis de sensibiliser et de former les élus et les personnels du Conseil général, de réaliser les états des lieux indispensables pour apprécier forces et faiblesses de notre territoire, de nous projeter dans l'avenir en poursuivant des travaux de prospective avec les autres acteurs institutionnels et économiques, d'échanger et de consulter nos partenaires et les Finistériens.

Nous avons identifié cinq **enjeux** :

- renforcer les solidarités
- construire une économie solidaire et responsable
- favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde
- préserver et anticiper pour prévenir
- mobiliser par l'exemple.

L'Agenda 21 n'est «rien d'autre» que l'ensemble des objectifs qu'il nous semble nécessaire d'atteindre et des actions que nous pensons devoir réaliser pour répondre à ces enjeux. Il représente un programme de travail, hiérarchisé et étalé dans le temps, associé à une méthode de travail, qui exige transversalité, démocratie participative, partage de l'information et évaluation.

Pendant ces quatre années nous nous sommes efforcés d'être fidèles à ce programme, en confiant le suivi de chacun des objectifs à un binôme élu - responsable de service.

Si nous faisons un bilan quantitatif de notre action, nous constatons que la plupart des actions envisagées a été réalisée. Nombreuses sont nos politiques qui ont évolué (eau et assainissement, petite enfance, voirie, déplacements, interventions économiques, cadre de

vie, énergie, subvention départementale d'investissement ...), un coefficient de solidarité module les subventions, les contrats de territoires se généralisent à une majorité d'intercommunalités, des usagers de nos services participent à des groupes de travail, les schémas départementaux s'élaborent différemment...

Sur le plan qualitatif, le résultat des évaluations extérieures, les regards portés par les autres sur notre travail et nos évolutions, sont souvent élogieux et plusieurs distinctions et récompenses ont reconnu la qualité de notre démarche.

Pour la période 2010-2014, nous appuyant sur l'expérience acquise, nous avons l'ambition d'aller plus loin.

Nous nous replaçons dans les **enjeux** identifiés dès 2006, dont la déclinaison mérite cependant des actualisations au regard des acquis du plan d'actions précédent et des évolutions constatées dans l'état des lieux réalisé en partenariat avec l'INSEE : un département empreint de cohésion sociale mais avec des inégalités qui perdurent et des failles repérables ; un système productif finistérien très dépendant de politiques européennes en évolution ; une occupation du territoire par l'habitat et les activités qui doit relever les défis de la durabilité ; un patrimoine remarquable mais qui se fragilise.

C'est ainsi que **six objectifs stratégiques** pour le Finistère de demain ont été définis :

- faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère,
- faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociale, territoriale et économique,
- agir pour un développement au service des hommes et des territoires,
- favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens,
- faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien,
- agir pour un service public départemental de qualité.

Pour les atteindre, nous avons identifié **29 priorités** qui illustrent ces objectifs et dont le suivi, comme dans la période précédente, sera confié à un binôme élu - responsable de service.

J'attache une attention particulière à 6 d'entre elles :

- le **logement**, repéré comme une préoccupation majeure pour nombre de Finistériens ;
- les **grands enjeux énergétiques**, la sécurité du Finistère étant fragile en ce domaine alors que le potentiel d'énergies renouvelables, marines en particulier, existe ici ;
- la **dynamique économique** finistérienne, autour des atouts majeurs du département, pour tirer parti des mutations en cours ;
- **la mer et le littoral**, caractéristique spécifique de notre territoire ;
- **l'accessibilité de tous à la culture**, aux sports et aux loisirs, nécessaire à la cohésion sociale, qui ne doit pas être la victime des réformes en cours ;
- le **développement des services au public** dans les territoires, marque de notre attachement à l'égalité des citoyens, alors que l'Etat réduit le nombre de ses fonctionnaires et l'implantation de ses services.

Pendant la période précédente, l'Agenda 21 a souvent été perçu comme une activité supplémentaire, venant se superposer au «travail ordinaire». Cela a occasionné, c'est indéniable, une charge de travail accrue, parfois une certaine confusion dans l'identification des priorités, provoquant dans la plupart des services, une forme de pression et de stress. La transversalité bouscule l'organisation hiérarchique. Les processus participatifs, qui rallongent les délais, sont difficiles à mettre en œuvre. L'expérience démontre aussi qu'un

fort accompagnement au changement est indispensable pour que l'ensemble des Directions du Conseil général s'y impliquent avec la même intensité.

Pour la période 2010-2014, nous devons tous intégrer le fait que le Développement durable, que nous traduisons dans un Agenda 21, n'est pas une série de recettes, ni un catalogue d'actions qui ne concernerait que quelques secteurs de l'activité du Conseil général. Il s'agit d'un véritable **processus**, une **méthode de travail** qui s'impose à tous, à tout instant.

Pour faciliter cette posture nouvelle, apparaissent deux nouveautés :

- la **nomenclature budgétaire stratégique**, qui permet désormais la construction et la lecture de notre budget, en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 ;
- Sept «**incontournables**» qui nourrissent toutes nos politiques et nos pratiques. Trois concernent directement nos concitoyens : l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, et l'égalité Femme-Homme qui, bien que rendues obligatoires par la loi, connaissent encore de nombreux freins que nous devons aider à lever ; l'accès aux politiques, aux équipements et aux services, pas toujours simple, compréhensible, égalitaire, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. Les quatre autres précisent nos méthodes : généraliser l'évaluation, pour vérifier l'efficacité de nos actions, les adapter si nécessaire et pouvoir en rendre compte ; construire une prospective et des visions partagées du territoire, pour associer nos partenaires et mutualiser nos atouts ; partager l'information, pour associer tous les agents à la vie de la collectivité, et nourrir la transversalité ; inscrire la démocratie participative dans le processus de décision du Conseil général, outil d'aide à la décision, de mobilisation de nos concitoyens et laboratoire d'idées pour dynamiser notre réflexion.

Enfin, se pose la question des contraintes budgétaires imposées aux collectivités locales par la crise économique, la réforme de la fiscalité locale et la volonté du gouvernement. N'y a-t-il pas là un frein au développement durable ?

En affirmant que le développement durable est un processus et non un catalogue d'actions qui s'ajouteraient au quotidien, nous devons au contraire en faire un levier de mobilisation collective, un ferment d'innovation, une exigence de cohérence et de qualité pour l'action départementale.

On voudrait nous contraindre à rétrécir nos interventions à la distribution d'allocations ? Plutôt que de subir, continuons à démontrer notre capacité d'initiative, fidèle à l'esprit de la décentralisation. Recherchons, avec nos concitoyens, comment améliorer en permanence nos réponses aux besoins des territoires et de leurs habitants, comment réduire les inégalités, comment contribuer à plus de cohésion sociale et donner à chacun une place digne et reconnue.

Voilà l'ambition qui porte notre Agenda 21 pour la période 2010-2014, celle que nous avons pour le Finistère.

Pierre Maille

BILAN DE LA DEMARCHE 2006-2009

LES PRINCIPALES ETAPES DE LA DEMARCHE

A l'origine, une volonté politique...

L'**engagement** du Conseil général dans une démarche de développement durable a été décidée à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 25 **septembre 2003**. L'élaboration d'un Agenda 21 constituait le cœur cette démarche.

... Une forte mobilisation et concertation en interne...

Tout d'abord, une démarche élargie de **sensibilisation des élus et des agents** au concept développement durable, au sens de la démarche et à ses conséquences potentielles sur le fonctionnement et les interventions de la collectivité, a été engagée. Ensuite, le **diagnostic du territoire finistérien et des politiques** institutionnelles a été réalisé par un prestataire externe ; ce qui a donné lieu à une forte mobilisation des élus et des agents. Cela a permis ensuite de structurer un **cadre stratégique** ambitieux. Une volonté de concrétiser cette ambition en **actions concrètes** a généré la proposition en un temps très bref (4 semaines) de plus de 270 idées qui ont finalement conduit à la validation de 122 initiatives intégrées au vote sur l'Agenda 21.

... Avant une consultation externe des partenaires et de la population...

Le volet **démocratie participative** a été une des composantes de la démarche. Les partenaires du Conseil général et les Finistériens eux-mêmes ont été conviés à des temps d'échanges : une première fois autour de la présentation du concept développement durable et du diagnostic du territoire et la seconde fois la consultation s'est structurée autour du programme d'actions et des 122 premières concrétisations envisagées. La presse quotidienne régionale a également permis de relayer la dimension pédagogique de notre démarche.

... Pour parvenir au vote du premier agenda 21 du Conseil général ...

L'Agenda 21, adopté le 6 juillet 2006, est structuré autour de **5 enjeux**, formulés en réponse au diagnostic du territoire. Ainsi «renforcer les solidarités», «construire une économie solidaire et responsable», «favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde», «préserver et anticiper pour prévenir» et «mobiliser par l'exemple» ont constitué l'ossature du programme d'actions. **17 axes stratégiques** ont précisé le sens de la démarche. Chacun de ces axes a fait ensuite l'objet de déclinaisons en **61 objectifs**.

Et une mise en œuvre concrète des actions

La mise en œuvre de l'Agenda 21 s'est donc structurée autour :

- du traitement des 61 objectifs,
- de la concrétisation des 122 premières actions adoptées également en juillet 2006.

Chaque année, des **objectifs** ont ainsi été définis comme prioritaires. 27 ont été engagés en 2007, 13 en 2008, les 21 derniers en 2009. Pour cela, des binômes (un élu et un représentant des services) ont été constitués pour chaque objectif. Ce pilotage original a permis de conduire le traitement des objectifs en ayant la préoccupation du sens, mais également de la faisabilité opérationnelle. Ces modalités de fonctionnement ont beaucoup fait progresser les relations et les pratiques entre l'exécutif départemental et les services. La logique de coproduction, ou d'articulation simultanée des deux approches a facilité la mise

en œuvre de l'Agenda 21 et a contribué à une modification du fonctionnement interne de la collectivité.

Sur les **122 actions** retenues le 6 juillet 2006, 115 sont aujourd'hui engagées. Lors de la mise en œuvre de l'Agenda 21, les évolutions effectives dans le fonctionnement et les interventions du Conseil général ont été bien au-delà de ces actions. La dynamique engagée a permis de mener **au total plus de 200 réalisations**. Elles sont bien sûr de nature très différentes, entre la refonte d'une politique majeure (Aides à l'agriculture), la structuration d'un schéma ou d'un plan départemental (développement touristique), ou l'évolution de critères de financement (eau potable et assainissement). Mais elles traduisent toutes une volonté de réformer le fonctionnement et les interventions de la collectivité à la fois au regard des principes du développement durable mais également grâce à une meilleure connaissance des besoins du territoire et de ses habitants. Une soixantaine d'indicateurs de résultats permet, aujourd'hui, de mesurer l'effet de ces nombreuses actions.

L'analyse des premiers résultats

Une **démarche de suivi-évaluation** a été construite, avec l'appui de l'Université de Rennes I et du professeur Maurice BASLE, spécialiste en évaluation des politiques publiques. Des expérimentations conduites avec des pilotes d'objectifs ont permis de consolider la démarche et les outils élaborés. Aujourd'hui cette démarche est arrivée à maturité et il est proposé de la généraliser à l'ensemble de la collectivité, à l'occasion de la mise en œuvre de l'Agenda 21 (2010-2014). Elle permettra de suivre et d'évaluer le fonctionnement et les interventions et ainsi de devenir un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et les services départementaux.

Un **rapport d'étape** de la mise en œuvre de l'Agenda 21, présenté à l'Assemblée départementale le 6 juillet 2009 a permis d'identifier les évolutions produites et a servi de socle pour poursuivre notre démarche. Ce socle a été ensuite enrichi par un **état des lieux du Finistère** coréalisé entre le Conseil général et l'INSEE de Bretagne.

La compilation et le rapprochement de ces éléments objectifs auront permis d'élaborer le **projet stratégique institutionnel** du Département qui vous sera présenté dans la seconde partie du rapport.

Lors du vote de l'Agenda 21, **122 premières actions ou chantiers** avaient été retenus pour illustrer les concrétisations de la démarche de développement durable engagée.

Les **50 actions** correspondaient à des politiques ou interventions déjà bien définies et qui pouvaient être opérationnelles dès le vote du 6 juillet 2006. Elles ont toutes été mises en œuvre dans les mois qui ont suivi.

Les **72 chantiers** correspondaient quant à eux à des pistes de réflexions dont les élus, par leur vote, avaient validé le périmètre. 65 de ces chantiers se sont traduits ensuite en nouvelles interventions de la collectivité. Pour les autres, la poursuite de la réflexion, des évolutions législatives, des initiatives de nos partenaires ont conduit à ne pas concrétiser la mise en œuvre. Ainsi par exemple le chantier « mettre en place un tarif unique de restauration au collège » avait été retenu.

Au-delà de ces initiatives, c'est en pratique une centaine d'autres qui ont été mises en œuvre : évolution de politiques (aides économiques, achats...), amélioration du fonctionnement (dématérialisation de la relation avec les notaires dans le cadre de la récupération sur succession, Plan Energie Climat...) de dispositifs (conditionnalités des aides à l'eau potable et à l'assainissement, coefficient de solidarité territoriale...).

Toutes ces concrétisations ont fait évoluer de façon majeure les interventions et le fonctionnement du Conseil général. Le processus de changement des pratiques et des comportements à l'interne de la collectivité et dans les relations avec l'externe est en marche depuis l'engagement dans la démarche. Les progrès sont importants et notables. Les principales améliorations sont évoquées dans les pages suivantes et regroupées dans le périmètre de chacun des cinq enjeux qui avaient été retenus pour structurer l'Agenda 21 du Conseil général.

1. Renforcer les solidarités (axes 1, 2, 3 et 4)

L'exigence de solidarité nous impose d'être vigilants et de nous mobiliser pour qu'en Finistère, les droits essentiels de la personne, reconnus par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions européennes et internationales, soient notre horizon constant : le droit au travail, le droit à se loger dans des conditions décentes, les droits de l'enfance. La solidarité, c'est aussi œuvrer pour une société harmonieuse, où toutes les générations trouvent à s'exprimer, dans leurs parcours de vie.

1.1. L'accessibilité des services, des bâtiments et des espaces naturels aux personnes à mobilité réduite, une volonté affirmée

Concernant l'**Accessibilité des services et des bâtiments**, un audit des bâtiments de la collectivité d'une surface supérieure à 1 000 m² a été réalisé. Dans la continuité de cette étude, un schéma directeur d'accessibilité des équipements départementaux a été structuré. Un Plan pluriannuel de travaux a été élaboré et permettra au patrimoine bâti du Conseil général d'être accessible aux personnes en situation de handicap au 1^{er} janvier 2015. Les collèges ont été retenus comme prioritaires en 2009 et 2010. Par ailleurs, les obligations d'accessibilité numérique faites aux collectivités rentrent également dans les objectifs poursuivis par le **schéma des services numériques** en cours d'élaboration, elles sont d'ores et déjà au rendez-vous du site Internet de la collectivité.

49 % des collèges finistériens seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, à la rentrée scolaire 2010

Par ailleurs l'**Accessibilité des espaces naturels sensibles** a fait l'objet d'expérimentations sur quatre sites : Bois du Névet à Kerlaz, Saint Nicolas des Glénan, . «les voies ferrées» de Quimper-Pont l'Abbé et Quimper-Douarnenez. Après études, un projet d'aménagement du site est élaboré afin de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir fréquenter l'espace naturel concerné. Un guide technique, une grille d'analyse de l'accessibilité des espaces naturels et des itinéraires de randonnées ont été édités. Les critères de subvention ont été revus pour inciter à la prise en compte des personnes à mobilité réduite lors de l'aménagement de sentiers de randonnées.

4 espaces naturels sensibles accessibles aux personnes à mobilité réduite, agréés par l'Association des Paralysés de France

Le **schéma directeur d'accessibilité des transports** a été adopté. Pour ce qui concerne l'adaptation des circuits et des points d'arrêt, une expérimentation a été menée en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Iroise, et le diagnostic en cours de réalisation de l'ensemble des points d'arrêt intègre les préoccupations d'accessibilité. Par ailleurs les transporteurs se sont engagés dans l'adaptation de leur parc de véhicules, avec des autocars accessibles aux personnes à mobilité réduite ou équipés de systèmes d'annonce sonore et visuelle. Enfin la qualité d'information des usagers, notamment ceux en situation de handicap, sera améliorée par la mise en service programmée du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs.

12 lignes de cars (soit 27 %) sur les 44 lignes régulières sont accessibles aux personnes à mobilité réduite - *définies selon le schéma directeur d'accessibilité* - 15 cars (soit 18,5 %) sur les 80 effectuant les lignes régulières sont accessibles aux usagers en fauteuils roulants - dont 5 cars accessibles à tous types de handicap

1.2. Une restauration de qualité et à des tarifs équitables dans les collèges

La restauration scolaire est devenue une compétence du Conseil général lors du transfert des personnels techniques et des ouvriers de service des collèges. Après un état des lieux, réalisé en 2007, des axes de progrès ont été étudiés pour parvenir à **l'harmonisation tarifaire des repas au niveau départemental** pour les élèves, car de grandes disparités existaient. Chaque année des dispositions prises par le Conseil général permettent aux collèges de réduire ces écarts tarifaires. Un autre volet s'est également structuré concernant la **conformité diététique des repas** servis. Diverses initiatives ont été menées sur ces deux aspects et conduisent à des améliorations notables pour les collégiens.

1.3. Des projets de développement pour chaque île finistérienne

Les îles finistériennes de Batz, Sein, Molène et Ouessant ont signé, début 2010, un **plan d'engagement** avec le Conseil général. Ces plans de développement globaux ont été construits à partir d'un diagnostic de la situation spécifique de chacune des quatre îles. Les axes d'intervention concertés entre les signataires ont été inscrits pour les six prochaines années et permettront une amélioration des conditions de vie pour les populations îliennes. D'autre part, l'instauration d'une **conférence annuelle des îles** permettra un suivi collectif du Plan d'engagement.

100 % des îles finistériennes ont signé un plan d'engagement avec le Conseil général

1.4. Une politique logement en phase avec les enjeux du territoire

Le Conseil général a choisi d'exercer la délégation de l'aide à la pierre, pour l'Etat, en 2008. L'objectif était de mieux articuler le volet social que le Département gère depuis de nombreuses années à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui permet l'accès ou le maintien dans le logement des publics les plus précaires, avec le volet construction ou amélioration des logements sociaux finistériens. La mise en place d'un **Observatoire de l'Habitat** en 2007, a permis d'objectiver la connaissance de la réalité de l'offre et de la demande de logements sociaux sur le Finistère. Ainsi, la mobilisation des collectivités et des bailleurs sociaux est davantage en phase avec les besoins des publics. Le Conseil général s'implique également dans l'élaboration des Plans Locaux de l'Habitat (PLH).

Nombre de nouveaux logements pour des personnes défavorisées, soutenus par le Conseil général et adaptés au besoin des ménages et des jeunes :
62 pour l'année 2006, 213 pour l'année 2009

En s'appuyant sur cette connaissance améliorée de la situation, les modalités d'attribution des aides publiques ont évolué : par exemple, des **aides bonifiées** au budget primitif 2008 ont été décidées pour les logements sociaux réalisés dans les îles. Les concertations avec les organismes HLM ont permis d'améliorer très sensiblement la **qualité énergétique des logements sociaux** construits : 75 % des logements sociaux construits en 2009 par les offices publics HLM respecteront des normes supérieures à celles en vigueur. Une contractualisation spécifique avec Habitat 29 (office public de l'habitat du Finistère) a été adoptée pour **réaliser des logements durables** pour les ménages en difficulté. Un **soutien accru pour la réalisation de logements « acquisition - amélioration »** en centre bourg a également été mis en place. Aujourd'hui les aides soutenant la construction ou la rénovation de bâtiments (publics ou privés) intègrent systématiquement **des critères de performance énergétique** afin d'accompagner la maîtrise de la demande d'énergie sur le département depuis le 1^{er} janvier 2008.

Economie d'énergie liée aux logements financés par le Conseil général :
24 000 kWh en 2008, 31 000 kWh en 2009
Réduction des émissions de CO² liée aux logements financés par le Conseil
général :
1 574 tonnes en 2008, 2 049 tonnes en 2009
Vote de la thermoconditionnalité de l'ensemble des aides au bâti délivrées par le
Conseil général

Une couverture territoriale améliorée et un partenariat rénové avec les **Agences de l'énergie** finistériennes ont débouché sur de nouvelles initiatives. La **formation des travailleurs sociaux** aux économies d'énergie a été développée. Un dispositif a été créé qui permet d'**accompagner des ménages à revenus modestes** pour la réduction de leurs factures d'eau et d'énergie, en particulier avec la possibilité de réaliser des diagnostics à domicile.

1.5. L'enfance et la famille, indissociables priorités

L'enfance et la famille au regard des compétences confiées sur la protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance sont des priorités de l'intervention départementale qui n'ont pas échappé à la démarche développement durable. Ainsi un **observatoire de la protection de l'enfance** qui associe fortement tous les partenaires est opérationnel depuis 2008 et améliore notablement la connaissance des réalités départementales. Un **dispositif départemental enfance en danger**, associant étroitement les territoires d'action sociale et les partenaires institutionnels a été mis en œuvre renforçant le dépistage pour une intervention précoce et l'accompagnement des familles. Le suivi administratif des enfants confiés au Conseil général a été déconcentré sur les territoires d'action sociale.

Les dynamiques partenariales sur la thématique du soutien à la parentalité et de la protection de l'enfance sont en pleine évolution, la coordination a été renforcée. Une **maison des parents** a ouvert sur Brest en octobre 2009, grâce à une forte implication du Conseil général. Elle rassemble un large éventail de services basés sur l'accompagnement dans l'éducation des enfants. Une **action de parrainage de proximité** a été initiée en 2010 à Brest.

D'autre part, un **réseau d'accompagnement des parents adoptants** a été structuré afin de mieux accompagner ces familles dans l'exercice de la parentalité. Il est opérationnel depuis septembre 2008. Ainsi de nouvelles modalités d'aides, de conseil et de soutien sont proposées aux familles adoptantes.

La structuration d'un **nouveau schéma enfance, famille, jeunesse** a été lancée, avec une large place laissée à l'ensemble des partenaires de l'enfance dans les groupes de travail qui réalisent l'état des lieux de la situation et élaborent des propositions qui seront soumises aux élus départementaux au budget primitif 2011.

Le financement de **places réservées pour des publics en insertion dans les crèches** sur le Finistère a été initié, afin d'améliorer la reprise d'activités professionnelles. L'identification des **zones prioritaires en modes de garde** permet aujourd'hui de concentrer des moyens financiers pour inciter ces secteurs géographiques à améliorer le service rendu à leur population. Un dispositif rénové d'**accompagnement des collectivités** a été mis en place pour leur offre de services d'accueil de la petite enfance.

Mise en œuvre de l'observatoire de l'enfance en danger depuis octobre 2008

1.6. La jeunesse, un public aux initiatives à valoriser

L'Agenda 21 a conforté la politique départementale en faveur des jeunes Finistériens. Ainsi au-delà des **actions conduites avec les collèges** (Agendas 21, amélioration de la qualité de la restauration, schéma pluriannuel d'investissement, égalité femme/homme...), le partenariat institutionnel a été renforcé en particulier autour du **groupe interinstitutionnel jeunesse** (l'Etat, l'Inspection académique, la Direction diocésaine, les Caisses d'allocations familiales, le Conseil général). La création du très novateur **dispositif « Avenir Jeunes 29 »** accompagne les projets des jeunes en lien avec leur insertion sociale et professionnelle. Le dispositif de soutien à l'initiative des jeunes (FDAIJ) a été restructuré afin d'inciter les porteurs de projet à s'impliquer sur la solidarité locale, sur les actions intergénérationnelles, sur la protection et la valorisation de l'environnement... Un travail a été entrepris autour des comportements et modes d'expression des jeunes, de la valorisation de leurs initiatives, notamment à travers « **Le rendez-vous de la jeunesse** » (Kaléidoscope), qui donnent à voir de nombreuses initiatives valorisantes sur l'ensemble du Finistère. Un document intitulé « **Expressions et comportements des jeunes** » a été édité et diffusé auprès des élus, des professionnels, des partenaires de la collectivité. D'autre part, l'action en faveur de leur insertion et de la prévention du mal-être et des conduites à risque a été renforcée à travers un soutien aux **dispositifs d'accueil et d'écoute** destinés aux jeunes et aux actions locales de prévention collective menées avec eux.

1.7. Le maintien à domicile et les services d'aide à la personne

Les publics âgés ou dépendants ont également été pris en compte. Le Conseil général et l'Agence nationale de l'habitat (l'ANAH) financent conjointement l'**adaptation de logements** pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Un **guide des métiers** de l'aide à la personne a été édité pour promouvoir ces professions auprès des jeunes. L'incitation à la **professionnalisation** des personnels de l'aide à domicile a produit de notables changements, avec aujourd'hui plus de 61 % des intervenants qui sont qualifiés. La signature d'une **convention** avec la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) et l'Etat, sur les années 2009/2013, permet une approche plus globale des besoins et des moyens à mettre en œuvre pour améliorer le secteur en termes de modernisation et de qualification.

Pour optimiser à la fois la promotion de ces professions et la nécessaire qualification, des **chantiers d'insertion** orientés sur l'aide à la personne ont été développés sur le département afin de permettre à des publics en insertion, de découvrir ces métiers et ensuite d'accéder à une formation qualifiante. Vingt-deux personnes terminent leur formation actuellement, avec de réelles perspectives d'emploi à la sortie.

Taux de professionnalisation des personnels intervenant dans les services d'aide à la personne :
15 % en 2002, 61 % en 2009

2. Construire une économie sociale et solidaire (axes 5 et 6)

Le Finistère dispose de filières économiques et de formation performantes, une population active en augmentation, un taux de chômage inférieur au niveau national et le taux de réussite au bac le plus élevé de l'Hexagone. Pour autant, il faut maintenant accompagner les mutations nécessaires de l'économie traditionnelle, diversifier les activités créatrices d'emplois et offrir toutes les chances d'un parcours professionnel réussi, dans le respect des personnes et des ressources.

2.1. Une dynamique d'Insertion en phase avec l'entreprise

La volonté du Conseil général est d'orienter sa politique d'insertion vers la reprise d'activité professionnelle pour les publics en insertion. L'ensemble des moyens doit être orienté vers cette dynamique, même si cela prend plus ou moins de temps et comporte plus ou moins de difficultés selon les personnes concernées. Pour bien articuler les logiques de l'insertion et celles de l'économie, le travail des élus départementaux a été organisé au sein d'une **commission «Insertion et Economie»**.

D'autre part, une charte régionale pour favoriser **l'accès des publics en insertion aux formations** mises en place par le Conseil régional de Bretagne a été signée entre les quatre Départements et la Région. Une négociation avec l'AGEFOS (organisme collecteur de fonds de formation) pour le financement de parcours de formation en alternance pour des publics en insertion, est en cours.

Dès 2006, le Conseil général a intégré **des clauses insertion** dans tous ses marchés publics. De plus, le Département a créé **une plate-forme départementale pour inciter les collectivités à mobiliser les clauses insertion** dans les marchés publics. Ainsi les collectivités, les entreprises et les publics sont accompagnés pour favoriser la réussite de l'intégration de telles clauses dans les marchés publics.

160 000 heures d'insertion dégagées en 3 ans grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil général 93 000 heures d'insertion, soit 80 équivalent temps plein, réellement effectuées depuis 3 ans grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil général 42 emplois durables créés parmi les 172 personnes mises à l'emploi, grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil général sur la période 2006-2010

Dans le domaine culturel, la création d'une **plate-forme d'accueil et d'orientation des artistes**, ainsi que d'une **coopérative d'activité et d'emploi artistique** sont effectives depuis 2009.

D'autres initiatives ont également été mises en place. Le recours à des structures d'insertion pour réaliser des travaux sur les **espaces naturels** sensibles propriétés du Conseil général est renforcé depuis 2007. Un **forum de l'insertion** est organisé, avec succès, chaque année afin de favoriser la mise en relation des acteurs de l'insertion (entreprise, structures de l'insertion, travailleurs sociaux...). Il faut également citer, pour mémoire, la **création de chantiers d'insertion** dans les domaines de service à la personne, ainsi que le financement de **places de crèches** réservées pour les publics en insertion dans le cadre de leur reprise d'activité. Trois équipes emploi sur Brest, Carhaix et Morlaix sont venues renforcer le dispositif sur le Finistère. Par ailleurs, les quatre **Missions locales** du Finistère, avec

lesquelles le Conseil général a amplifié ses partenariats, accompagnent près de 13 % des jeunes du Finistère vers leur insertion sociale et professionnelle.

2.2. Une économie responsable à l'échelle départementale

L'Agenda 21 a inscrit le développement économique du Finistère au cœur de ses préoccupations. Sa mise en œuvre a été l'occasion de faire évoluer sensiblement nos aides économiques. Ainsi la **politique agricole** du Département a été remodelée pour accompagner les mutations nécessaires, la stratégie en faveur de la filière **pêche** a été redéfinie, les **aides aux entreprises** ont été revues pour y intégrer des éléments de développement durable comme les volets « santé au travail », « conciliation des temps de vie », « amélioration des conditions de travail » et « évolution des compétences », qui désormais conditionnent les aides départementales. Désormais, les demandes d'aides aux entreprises sont instruites en prenant davantage en compte les dimensions sociales et environnementales de chaque entreprise

+ 16 % d'exploitations agricoles biologiques sur la période 2006-2008
451 jeunes agriculteurs aidés (dans le cadre de la dotation jeunes agriculteurs)
sur la période 2006-2009

La structuration du nouveau **schéma départemental de développement touristique** en 2008 a permis, en particulier, de faire évoluer les aides aux **hébergements touristiques**. Le nautisme a également été au cœur des évolutions avec la validation d'un nouveau **Livre bleu** pour la période 2008-2014, qui vient renforcer la vocation maritime du Finistère. Les actions préconisées dans le livre bleu sont en étroite adéquation avec les thèmes de l'agenda 21 du Conseil général.

7 structures d'hébergements touristiques professionnelles labellisées tourisme et handicap en 2010

L'économie sociale et solidaire, qui représente 15 % de l'emploi en Finistère, n'a pas été oubliée. Ainsi le Conseil général s'est fortement impliqué dans la création de **l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire**, ainsi que dans l'ouverture d'une antenne finistérienne de la chambre de l'économie sociale et solidaire sur Brest. Les pôles de l'économie sociale et solidaire sur le Finistère, vont fédérer de nombreux partenaires et mener des projets autour de filières déterminantes : petite enfance, services à la personne, secteur culturel, éco-construction...

3. Favoriser un développement territorial équilibré et ouvert sur le monde (axes 7, 8 et 9)

L'équilibre entre les territoires finistériens représente un atout pour le département. Emergence de la métropole brestoise, maillage urbain dense et espaces ruraux : il faut garantir l'harmonie de ce modèle d'aménagement du territoire, tout en ouvrant le Finistère sur le monde et en favorisant un usage maîtrisé des espaces.

3.1. L'accompagnement des collectivités locales pour plus de cohérence

Les modalités d'accompagnement des collectivités locales ont été revues afin d'intégrer davantage les réalités de chaque territoire. L'ambition est d'inciter à développer de véritables projets de développement pour ces espaces. Ainsi dès janvier 2007, un **coefficient de solidarité territorial** a été créé pour moduler les financements du Conseil général au regard de la situation et des capacités des collectivités locales porteuses de projets d'amélioration des équipements et des services. Une démarche rénovée de contractualisation avec les communautés de communes et d'agglomération a été engagée en 2008. Elle s'est appuyée sur un diagnostic départemental des équipements et des services réalisé par le Conseil général et validé par les collectivités finistériennes. Elle se formalise par des **contrats de territoire**, véritables projets de développement locaux, conclus pour six ans, qui permettent d'identifier les besoins précis de chacun des territoires et de préciser les attentes et les moyens du Département. Aujourd'hui, seize Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont signé un contrat de territoire avec le Conseil général, cinq autres sont engagés dans la négociation. La démarche s'engage sur la base du volontariat de la collectivité.

Le Conseil général s'est engagé dans une démarche **d'écoconditionnalité** visant à inciter les porteurs de projets aidés financièrement, à davantage de prise en compte de la qualité environnementale dans leurs programmes.

Une première mesure votée, dite de **thermo conditionnalité**, demande que soient atteints des seuils de performance thermique des projets, plus élevés que ne le prévoit la réglementation en vigueur.

Dans un deuxième temps, sera édité un guide de préconisations autour de cinq grandes thématiques : l'inscription du projet dans son environnement social, naturel et paysager, le recours à des modalités de construction garantes de durabilité, la prise en compte de la problématique déchets (de chantier, de fonctionnement, de déconstruction), la gestion économe et raisonnée des eaux potables et pluviales, le soutien aux politiques sociales.

Enfin, tout ou partie de ces recommandations aura vocation à se muer, à terme, en obligations.

<p>54 % des établissements publics de coopération intercommunale ont signé un contrat de territoire avec le Conseil général au 30 juin 2010</p> <p>80 % des établissements publics de coopération intercommunale ont engagé une négociation de contrat de territoire avec le Conseil général au 30 juin 2010</p>
--

Par ailleurs, le Conseil général incite la réalisation de **pistes cyclables et voies vertes** par les communes et communautés de communes, à travers des aides financières et grâce à l'élaboration de deux guides pour la conception des aménagements cyclables et leur signalisation.

<p>119 km de voies cyclables sont ouvertes depuis 2006</p>
--

La **démarche prospective** finistérienne engagée depuis 2002 avec les Chambres consulaires et les Communautés d'agglomération du département a été réactivée. Elle propose à partir d'une analyse partagée du Finistère, de construire une réflexion prospective qui permet d'anticiper les évolutions concernant le territoire. Chacun des partenaires reste ensuite pilote de ses projets pour prendre en compte ces enjeux. Toutefois il informe ses partenaires de la démarche engagée.

Afin d'améliorer la connaissance par tous des réalités du Finistère, des outils d'observation ont été développés par le Conseil général. Qu'ils soient généralistes ou thématiques, ils sont tous mis à disposition des acteurs du département afin de consolider les analyses de chacun et de rendre les actions plus cohérentes. Ainsi on peut citer notamment, l'**atlas cartographique**, accessible en ligne, et qui permet à tous l'accès à de nombreuses données. Ces dernières sont présentées sous forme de cartographies à différentes échelles géographiques (canton, communes, communautés de communes...). On peut saluer le partenariat départemental autour du **Système d'Information Géographique (SIG)**, à travers la mutualisation d'outils de connaissance et de représentation avec les Communes, EPCI...

Le développement d'un réseau Internet en **haut débit** sur l'ensemble du département, après une phase d'étude, sera opérationnel en 2011. Il permettra d'apporter à tout Finistérien un débit de 2 Mb/s. Par ailleurs, des réflexions ont été conduites afin de favoriser l'accès aux TIC par les personnes âgées et devraient déboucher sur des concrétisations dans les prochains mois.

88 % des lignes téléphoniques sont à 2 mégabits par seconde en juin 2010

Le 28 janvier 2010, l'Assemblée départementale a voté la couverture totale du territoire finistérien par le haut débit.

Un projet original a vu le jour sur les îles d'Ouessant, de Molène, de Sein et de Batz, la mise en service par le Conseil général de sites de **visio conférence**. Tout d'abord au bénéfice des élèves du collège des îles du Ponant, ces outils ont été mutualisés au service d'autres besoins insulaires (formation continue, réunions d'élus, consultation médicale à distance...) et sont en phase de déploiement.

3.2. Une politique départementale des déplacements ambitieuse

La politique départementale de déplacement a connu des évolutions majeures. Le **tarif unique à deux euros** pour les cars du réseau Penn ar Bed a permis de développer considérablement la fréquentation. Ainsi, depuis 2004 c'est une augmentation de plus de 182 % qui est constatée. Le fonctionnement dynamique de la conférence des collectivités organisatrices de transport du Finistère a favorisé les **complémentarités des réseaux et leurs connexions**. Ainsi les voyageurs peuvent avec le même ticket poursuivre leur déplacement sur les autres réseaux. **L'information des voyageurs** a connu d'importantes améliorations et permet indifféremment l'accès aux offres de transports collectifs dans le département : car, bus des agglomérations, TER Bretagne, bateau et avion pour la liaison avec les îles ainsi que vers le site de covoiturage « covoiturage-finistere.fr ». De plus, la mise en place du site « **Viaoo29.fr** », permet de visualiser horaires et modes de transport pour le déplacement envisagé. Le **transport scolaire**, avec ses 24 000 élèves transportés au quotidien, a étendu ses prestations au temps libre des jeunes avec l'abonnement « Transcool + ».

Le trafic interurbain (réseau Penn ar Bed) a augmenté de 69 % sur la période
2006-2009

883 places de covoiturage sont ouvertes en juin 2010

23 aires de covoiturage sont ouvertes en Finistère en juin 2010

Les déplacements des **publics en situation d'insertion** ont été facilités par le renforcement des centrales de mobilité (prêt de cyclomoteurs, de voitures et organisation de transport vers les sites d'emploi) par des financements du Conseil général mais également par la mise à disposition de véhicules issus du parc de la collectivité. La création de deux **garages sociaux** a été impulsée sur Carhaix et Brest. Ils sont à la fois chantiers d'insertion et sites de réparation pour des véhicules de personnes en précarité (sur prescription d'intervenants sociaux).

Au-delà de ces améliorations des services rendus à la population, d'autres projets structurants sont engagés. Ainsi le projet d'amélioration ferroviaire pour parvenir à une **ligne Brest-Quimper en 1 h**, fait l'objet d'une mobilisation de moyens d'études, dans un partenariat étroit avec les deux agglomérations desservies et la Région Bretagne. D'autre part, le Conseil général s'est investi dans le projet **Bretagne Grande Vitesse** (Quimper et Brest à 3 h de Paris), des crédits départementaux ont été réservés pour près de cent cinq millions d'euros. La participation du Conseil général à l'**Etablissement public foncier régional** (EPFR) a été actée, 500 000 € ont été réservés dans le budget départemental à cet effet pour la période 2010-2014. La poursuite de la mise en deux fois deux voies de la **Route Nationale 164** (Châteaulin/Rennes) par l'Etat a fait également l'objet d'une mobilisation de la collectivité.

Le Finistère est également le premier Département à mettre en place un **plan de déplacements d'entreprise (PDE) multisites** en partenariat avec Quimper communauté et Brest métropole Océane.

3.3. Un réseau routier départemental durable

La gestion et l'aménagement du réseau routier départemental ont évolué afin de mieux prendre en compte les principes du développement durable. Ainsi un **audit des Agences Techniques Départementales** (ATD) a été réalisé en 2009 et a permis de proposer des améliorations dans la définition des missions. D'autre part, une **formation de l'ensemble des agents des ATD au développement durable** produira, avant la fin 2010, un référentiel des pratiques intégrant le développement durable. On peut également signaler que l'usage de **produits phytosanitaires** pour le désherbage de surfaces dépendant du réseau routier départemental est interrompu depuis 2007. Par ailleurs, la mise en place d'un système de **gestion des situations exceptionnelles** sur les routes départementales a permis de sécuriser cet aspect des interventions départementales. Une dynamique de création de **nouvelles voies vertes** est engagée en particulier sur l'itinéraire Morlaix-Carhaix, qui se prolongera au nord vers Roscoff et au sud vers Rosporden. Le lancement de la réalisation d'une voie verte Carhaix-Camaret a été adopté par l'Assemblée départementale en 2009. Enfin le lancement du **projet « routes durables »** a permis de formaliser une grille d'analyse de l'opportunité des projets d'infrastructures.

3.4. Le Finistère, un territoire solidaire et ouvert sur le monde

Des actions de **coopération décentralisée** sont menées avec Madagascar (Région Diana, autour de Diego Suarez) et le Chili (île de Chiloé). Concernant le volet **solidarité internationale**, le Conseil général soutient des projets d'associations finistériennes pour des actions structurantes et pérennes en direction de territoires du Sud ou de l'Est. **L'évaluation des actions** de coopération décentralisées et de solidarité internationale a été renforcée ces dernières années, afin de bien apprécier la pertinence des projets soutenus au regard des effets produits. Une **charte du développement durable** élaborée avec l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale est en phase de finalisation. Un **renforcement de la communication** a été organisé, au moyen de divers supports (films grand public, et d'éducation au développement, support, brochures, réunions d'information et de mutualisation entre associations intervenant à Madagascar ...) afin de sensibiliser un maximum de Finistériens aux enjeux internationaux. Des **congrès de solidarité internationale** ont été créés en 2010. Déjà cinq agents du Conseil général ont pu en bénéficier. Une place de **stagiaire européen** (Bac + 5) est réservée chaque année au sein des services de la collectivité. La **charte d'internationalisation du Finistère** et les dispositifs qu'elle met en œuvre (Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE), aides aux salons, accueils presse, forums annuels...) ont permis de structurer un partenariat pérenne avec les acteurs concernés. Un vade-mecum du porteur de **projet européen** pour les agents du Conseil général va être rédigé dans les prochains mois afin de favoriser la mobilisation interne de la collectivité sur les initiatives européennes.

4. Préserver - Anticiper et prévenir (axes 10, 11, 12 et 13)

La prise en compte du développement durable dans nos actions suppose de construire des réponses adaptées le plus en amont possible. L'anticipation et la prévention deviennent centrales. La population finistérienne est attachée à la qualité de vie et à la sécurité du Finistère. Il faut concilier développement et aménagement avec la protection du patrimoine humain, naturel et culturel, la protection de nos ressources et de notre cadre de vie.

4.1. L'égalité Femme/Homme, une priorité bien intégrée

Le Conseil général a fait partie des premières collectivités à avoir signé en 2006 la **charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**. Dans le prolongement de cette charte, un **rapport de situation comparée femme/homme** au sein de la collectivité a été réalisé par un cabinet extérieur. Même si les constats étaient plutôt positifs pour le Conseil général, des pistes de progrès ont été identifiées et ont donné lieu à la formalisation d'un **premier plan d'actions**. Ainsi des **formations** sur l'égalité femme/homme ont été organisées pour les agents du Conseil général. Les **systèmes d'information** de la collectivité ont été structurés afin de pouvoir genrer (sexuer) les données d'activité. **Certains dispositifs ont évolué** comme celui soutenant les jeunes créateurs d'entreprise afin de favoriser la création d'entreprise par des femmes (recul de l'âge des femmes pris en compte par le dispositif). Des expérimentations ont été mises en place autour de la **garde d'enfants** afin d'adapter les modes de garde aux réalités professionnelles des parents.

4.2. Un Plan climat énergie territorial très transversal

Le **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) du Conseil général a été adopté en janvier 2009. Trente premières actions y étaient intégrées. Un dispositif de suivi évaluation a été élaboré dès la mise en œuvre du Plan et permet de mesurer les effets des initiatives développées. Le Conseil général est fortement mobilisé au niveau régional dans la réflexion et les actions envisagées pour la **sécurisation de l'approvisionnement énergétique** de la Bretagne.

Réduction d'émissions de CO² liée au fonctionnement interne et aux politiques externes du Conseil général (pour ce qui est suivi) :

6 000 tonnes équivalent CO² en 2008, 3 500 tonnes équivalent CO² en 2009

Production d'énergies renouvelables (en lien avec les financements du Conseil général), en particulier celles issues du Plan Bois-Energie : 19 150 MWh en 2008, 9 650 MWh en 2009

Réduction de la demande en énergie en lien avec les financements du Conseil général : 26 500 MWh en 2008, 31 200 MWh en 2009

Adoption (et mise en œuvre) du plan climat énergie par l'Assemblée départementale en janvier 2009

Par ailleurs, la pratique de la **visioconférence** est effective au sein de la collectivité grâce aux sept équipements installés (deux sur Quimper, un sur Brest, Landerneau, Pleyben, Morlaix, Crozon). Les impacts de leur utilisation sont mesurés en temps économisé, en tonnes de gaz carbonique non produit, en kilomètres non parcourus. D'autre part, des dispositifs ont été mis en service sur les quatre sites finistériens des îles du Ponant (Sein, Ouessant, Molène et Batz), en premier lieu pour les collégiens résidants, avec un usage possible pour les autres habitants et en particulier les élus locaux.

4.3. La mer et le littoral un atout pour le Finistère

Le Conseil général a signé la **charte des espaces côtiers bretons** en 2009. Concernant la gestion des ports départementaux, la collectivité a développé une démarche «**ports propres**» qui intègre les principes du développement durable pour les travaux dans les ports.

Le **plan d'engagement** contractualisé avec les quatre îles finistériennes (Sein, Molène, Ouessant et Batz) est venu conforter le partenariat avec le Conseil général. Il garantit une meilleure prise en compte des besoins de ces territoires spécifiques. On trouve dans ce document la mention d'un financement majoré du **logement social dans les îles**, dispositif adopté en 2009 par le Département.

Le schéma de développement touristique qui a été structuré en intégrant le concept du développement durable situe le tourisme comme un vecteur de **développement durable du littoral**.

L'amélioration de l'**accessibilité du littoral, de ses activités et équipements** (quai, gares...) a également fait l'objet d'interventions du Conseil général dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Une réflexion vient d'être lancée sur les **risques de submersion marine**, d'érosion des côtes pour voir quelles initiatives le Conseil général pourrait prendre sur ces sujets pour lesquels le changement climatique aura un impact aggravant dans les prochaines décennies.

4.4. La préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel et culturel

En janvier 2009, le Conseil général a décidé d'une politique foncière plus volontariste en **espaces naturels sensibles** en privilégiant une acquisition plus rapide par un démarchage actif de l'ensemble des propriétaires au sein de périmètres d'intervention, couplés avec des zones de préemption. Cette action, menée en partenariat avec le Conservatoire du littoral,

renforce la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel départemental et facilite la gestion de ces espaces. La généralisation de la prise en compte de la problématique incendie à l'ensemble des espaces naturels propriétés du Conseil général est effective. La collectivité met en œuvre la **labellisation** PEFC (programme européen des forêts certifiées) **des boisements** du Conseil général et incite à celle des particuliers propriétaires.

Par ailleurs, le Département souhaite **renforcer la qualité des musées** sur le Finistère pour en faire des outils modernes, dynamiques et ludiques de découverte du patrimoine. Des premières restructurations ont été validées (musée de l'école à Trégarvan). Une priorité a été identifiée sur l'émergence des **connaissances sur le patrimoine** pour le rendre accessible à la population. Des actions dans ce sens seront mises en œuvre prochainement **par des actions en faveur de la diffusion et de la valorisation des patrimoines**. De nouvelles priorités sur la **protection du patrimoine** (hiérarchiser les patrimoines emblématiques du département, identifier les édifices culturels prioritaires, intégrer le patrimoine maritime aux priorités d'action, définir les patrimoines vernaculaires représentatifs des territoires...) vont être adoptées. Des outils vont être élaborés afin de garantir une cohérence des actions d'aménagement du territoire vis-à-vis du patrimoine historique protégé et non protégé, des musées.

4.5. L'eau, un enjeu majeur pour le département

L'émergence sur les territoires d'une **gouvernance locale de l'eau** a été favorisée, afin de permettre une planification et une gestion de l'eau prenant en compte l'ensemble des usages. La révision des politiques territoriales de l'eau a ainsi permis la mise en place de programmes globaux concourant à l'amélioration ou à la non-détérioration de la qualité de l'eau (contrats de bassins versants, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)).

Part du territoire finistérien engagé dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux :
78 % en 2006, 85 % en 2009

En parallèle, les critères d'aides de la **politique eau potable et assainissement** ont évolué pour, d'une part, mieux prendre en compte les besoins des territoires (développement touristique, économique, urbain) et les contraintes des milieux et, d'autre part, intégrer une éco conditionnalité dans les aides attribuées aux **travaux structurants** (information du public, tri des déchets de déconstruction, critères sociaux dans les marchés publics, prise en compte de la problématique des économies d'eau et d'énergies...).

Part des aides du Conseil général à l'assainissement collectif et aux projets eaux potables intégrant des critères de développement durable : 0 % en 2006, 61% en 2009

Taux d'épuration des eaux en sortie des stations d'épuration (capacité épuratoire) : 91,1 % en 2006, 98,4 % en 2009

Sur le thème particulier de **l'assainissement non collectif**, une charte a également été adoptée sur le Finistère par l'ensemble des partenaires de la filière.

Le cadre d'intervention de la politique de **lutte contre les inondations** a évolué pour favoriser une approche globale et intégrée avec trois volets : connaissance et culture du risque, prévention à toutes les échelles du bassin versant, protection des habitations et des activités économiques.

4.6. Un Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers structurant

Le **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers** et assimilés a été adopté et mis en œuvre avec une gouvernance de suivi renforcée. Le Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets (SYMEED) a été missionné sur la **prévention et la solidarité territoriale**. Les critères d'attribution des aides du Conseil général ont été modifiés en mettant l'accent sur les volets **prévention et valorisation des déchets**. En interne à la collectivité, une réflexion a été initiée pour la **gestion des déchets produits par notre activité**.

Adoption du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés : Séance plénière du jeudi 22 octobre 2009

4.7. Un aménagement du territoire positionné sur l'innovation

Le soutien aux projets élaborés dans le cadre des **pôles de compétitivité** est bonifié par le Conseil général lors de la prise en compte du développement durable dans l'initiative. Les directions de la collectivité sont consultées afin d'apprécier la pertinence des projets présentés au titre des pôles de compétitivité.

Le Conseil général se mobilise pour l'émergence d'une **démarche technopolitaine finistérienne** et en coordination avec Brest, Quimper et Morlaix.

La constitution d'un **fonds documentaire numérique** sur le Finistère accessible aux abonnés des bibliothèques du territoire a été structurée et va progressivement se développer. Pour rappel, la couverture du Finistère en **haut débit** sur l'ensemble du département devrait être opérationnelle en 2011. Elle permettra d'apporter à tout Finistérien un débit de 2 Mb/s.

68 personnes accompagnées en 2009 (soit 47 %) par le Conseil général dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience ont eu un diplôme

Des **jumelages** entre les structures culturelles conventionnées et les collèges ont permis de coconstruire des projets culturels qui s'intègrent dans le projet d'établissement sur plusieurs années (3/4ans).

Sur Ouessant, l'ouverture du Sémaphore pour des **résidences d'artistes** a été initiée afin de renforcer la présence artistique sur les territoires et particulièrement dans les îles éloignées de l'offre culturelle.

5. Mobiliser par l'exemple (axes 14, 15, 16, 17)

L'ambition d'un développement durable et solidaire du Finistère doit être portée par le plus grand nombre. Le développement durable ne se décrète pas : collectivités, entreprises, associations, citoyens, tous ont un rôle à jouer pour construire ensemble un mode de développement durable et solidaire.

5.1. Le renforcement de la performance des outils d'aide à la décision

Une démarche de développement durable suppose de bien connaître les besoins et le contexte actuels afin de pouvoir proposer des réponses adaptées et qui n'obèrent pas les capacités d'initiatives futures. Les outils d'aide à la décision sont essentiels pour cela. Aussi le Conseil général a développé ces dernières années des **observatoires** généralistes et thématiques (habitat, enfance en danger, population collégienne, intercommunalité...) deux **atlas** (cartographique et environnement), des **diagnostics** (équipements et services), des **états des lieux** (21 regards pour un Finistère durable), un **système d'information géographique** (SIG). Par ailleurs, un **baromètre de l'opinion** questionne chaque année un millier de citoyens sur des questions récurrentes ou d'actualité.

100 000 cartes ont été visualisées dans l'atlas du Finistère depuis son ouverture en octobre 2007, pour mieux connaître le département, (www.cg29.fr)

Afin de vérifier le degré de prise en compte du développement durable au cœur de son activité, le Département a sollicité deux **notations extra-financières** par une agence indépendante.

L'ensemble de ces outils de connaissance du Finistère, dont le Conseil général avait besoin pour conduire l'adaptation constante de ses interventions et de son fonctionnement, sont mis à disposition de ses partenaires et même pour certains, des Finistériens. Au-delà de cette connaissance des besoins du territoire et de la population, il faut également évaluer les interventions et le fonctionnement de la collectivité pour en mesurer les résultats et les impacts. Depuis début 2007, une démarche de **suivi évaluation** s'est structurée, grâce à un partenariat avec l'Université de Rennes 1, en développant des expérimentations afin que le dispositif déployé réponde bien aux attentes. Notre engagement dans l'Agenda 21 (2010-2014) sera l'occasion de cette généralisation de l'évaluation pour le Conseil général.

5.2. Le développement de la prise en compte de la démocratie participative

La participation à la gouvernance (ou la démocratie participative) est le quatrième pilier d'une démarche de développement durable. Intégrée dès le début de l'engagement du Conseil général, cette dimension a fait l'objet de **nombreuses initiatives** (sept rendez-vous participatifs organisés sur les grandes évolutions de nos politiques, deux comités d'usagers des transports publics départementaux créés, les usagers consultés lors de l'élaboration du schéma d'action sociale de proximité, des temps de concertations avec les parties prenantes très en amont d'un projet routier de contournement nord de Brest, huit forums internes sur le développement durable, quatre forums avec nos partenaires et la population pour rendre compte de l'avancement de la démarche développement durable...).

En 2009, une **mission «démocratie participative»** a été créée afin de recueillir tous les retours d'expériences de ces initiatives et formuler des propositions pour définir les attentes spécifiques selon les niveaux et natures des changements ou suivis concernés. La démocratie participative sera d'ailleurs un incontournable du nouvel Agenda 21 (2010/2014). Il s'imposera à tous et le référentiel qui va l'accompagner permettra à chaque acteur de la

collectivité de mettre en œuvre de façon adaptée cette dimension lors des évolutions de fonctionnement ou d'interventions qu'il aura à engager.

9 rendez-vous participatifs ont été organisés depuis 2007 pour mieux connaître les avis et attendus des partenaires et de la population - plus de 2 000 personnes présentes, plus de 6 000 personnes via internet.

5.3. L'accompagnement des Finistériens, des partenaires et des collectivités locales dans l'adoption de démarche Développement durable

Une démarche développement durable ne peut avoir d'effet majeur à l'échelle d'un département que si elle est portée collectivement par les principaux acteurs du territoire. Aussi, le Conseil général a décidé d'inciter les acteurs du département afin qu'ils s'engagent dans des démarches volontaristes. Ainsi, en janvier 2008, le principe et les moyens d'un **accompagnement des collectivités locales** pour favoriser leur engagement dans l'élaboration de l'Agenda 21 ont été adoptés. Aujourd'hui, on constate que 60 % des Finistériens habitent sur un territoire communal ou intercommunal engagé dans une démarche développement durable.

60 % des Finistériens vivent sur des territoires engagés dans des démarches de développement durable

Par ailleurs, une expérimentation sur le collège du Château à Morlaix et de La Fontaine Blanche à Plougastel-Daoulas a permis d'élaborer, en concertation avec l'Inspection académique et les deux centres permanents d'initiation à l'environnement du Finistère, un cadre méthodologique pour l'élaboration d'**Agenda 21 dans les collèges publics et privés**. Actuellement ce sont vingt-et-un collèges (20 %) qui sont engagés dans de telles démarches, avec une croissance d'une dizaine de nouvelles mobilisations chaque année.

20 % des collèges finistériens sont engagés dans des démarches de développement durable et soutenus par le Conseil général

Le Conseil général s'appuie sur une quinzaine de structures (le Comité Départemental du Tourisme (CDT), Nautisme en Finistère (NEF), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 29), la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI), le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), Habitat 29, Musiques et danses en Finistère, La Société de Développement du Finistère (SODEFI), le Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (SYMEED), le Laboratoire départemental (IDHESA), Bretagne Biologie Végétale (BBV), l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC), l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 29), le Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et l'Hyères,...) sur les grandes thématiques qui structurent la vie finistérienne. Le **Département incite ses partenaires à s'engager dans des démarches d'élaboration de leur Agenda 21**. Cinq d'entre eux se sont engagés dans cette voie. Habitat 29 a validé son Agenda 21 fin 2009. D'autres envisagent une mobilisation avant fin 2010.

Le Conseil général a également incité les **associations de la solidarité**, avec lesquelles il est conventionné, à s'engager dans des démarches de développement durable. Trois d'entre elles ont débuté une première exploration.

Le Conseil général a signé une charte avec l'Etat et le Comité Départemental Olympique et Sportif Français pour la prise en compte du Développement durable dans les **structures et manifestations sportives**. Un mémo pour «l'organisation de manifestations sportives durables» a été édité.

En janvier 2010, le Département a acté son soutien à la démarche «**vivre le développement durable : l'Agenda 21 des Finistériens**». Le projet consiste, d'une part, en l'accompagnement pendant dix-huit mois de trente familles finistériennes afin qu'elles améliorent leur prise en compte du développement durable dans leur vie quotidienne (logement, déplacement, consommations, alimentation, loisirs, vie sociale...). D'autre part, un outil d'autodiagnostic est en phase de finalisation (mise en ligne en septembre). Ainsi, de façon autonome, chaque citoyen pourra évaluer son degré de prise en compte du développement durable dans tous les actes de sa vie personnelle ou professionnelle. L'accompagnement des familles sera assuré par les associations Cohérence et Nature & culture. L'objectif est, début 2012, de pouvoir généraliser l'initiative à l'échelon de la Bretagne.

Pour susciter une plus grande mobilisation de tous les acteurs finistériens, le Conseil général a organisé en partenariat avec Brest métropole océane et la Sopab (gestionnaire du parc des expositions à Brest), un **salon du développement durable** à Brest en mars 2010. Ce sont plus de 8 000 visiteurs qui ont pu venir s'informer ou rechercher des solutions à leurs préoccupations auprès des collectivités, associations et entreprises présentes.

Au-delà de ces initiatives plutôt globales, la collectivité favorise la prise en compte du développement durable à travers des critères d'écoconditionnalité et/ou de thermo conditionnalité dans le soutien aux projets d'investissement des collectivités locales (équipements, eau potable et assainissement, gestion des espaces naturels...).

5.4. La structuration d'une e-administration

L'engagement d'une collectivité dans la **dématérialisation** de ses actes permet évidemment une réduction de sa consommation de papier, mais avant tout celle-ci rend plus accessibles les informations relatives à son fonctionnement (informations, délibérations, formulaires, démarches, questionnements...). Toutefois cette orientation suppose de ne pas abandonner l'accès par l'accueil physique et téléphonique aux mêmes prestations, car certains publics parmi les plus précaires ou les plus âgés ne sont pas équipés ou familiarisés avec ces nouveaux outils. Cela suppose également de sécuriser les transmissions afin qu'aucune difficulté (organisationnelle, juridique...) ne vienne perturber ces aspects. Développées depuis 2006, de nombreuses initiatives ont été expérimentées et fiabilisées dans ce domaine. On peut ainsi citer la dématérialisation de la **transmission des délibérations** au service du contrôle de légalité de la Préfecture, celle de la **relation avec les notaires** lors de la mise en œuvre des mesures liées à la récupération sur succession, celle de la **transmission des bulletins de paie** des agents de la collectivité à la paie départementale. Le développement des **sites Intranet et Internet** de la collectivité contribue également à ce volet.

Une expérimentation de dématérialisation de la **chaîne comptable** de la collectivité, de la commande au paiement de la facture sur la base d'une procédure comptable harmonisée, a été initiée en 2009. Une autre concerne la dématérialisation des **autorisations et des frais de mission**.

Par ailleurs, en vue d'optimiser les déplacements des personnels du Conseil général, pour améliorer leurs conditions de travail et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, le nombre de sites équipés d'un système de **visio-conférence** s'est fortement développé. Après l'installation d'un premier site en décembre 2006, au sein de la Maison du Département, les sites de Brest et Pleyben ont ouvert en 2009, ainsi que le site de Ty Nay (salle de formation) à Quimper. Ceux de Landerneau, de Crozon et de Morlaix ont ouvert au cours du premier semestre 2010. Un mode de fonctionnement entre les référents des sites, ainsi qu'une évaluation de l'utilisation de cet outil viennent d'être mis en place.

Une initiative emblématique est engagée dans sa phase opérationnelle depuis l'automne 2009. Vingt-sept agents expérimentent le **télétravail** de leur domicile ou de télécentres sur deux à trois jours par semaine. Le bilan après quelques mois de fonctionnement est très positif.

Une expérimentation sur le télétravail, concernant 27 salariés, a été mise en place au Conseil général

5.5. Le renforcement de la prise en compte des publics en situation de handicap

Le Conseil général était en deçà de ses obligations relatives à l'emploi de personnes en situation de handicap dans ses services. La mise en œuvre de l'Agenda 21 a conduit à placer cet aspect comme prioritaire. Une personne en est spécifiquement chargée au sein de la direction des ressources humaines. Des **conventions** ont été passées en particulier avec des structures spécialisées afin que la recherche de publics adaptés aux profils des postes de la collectivité puisse être effective. Le recours à des publics en situation de handicap a également été activé concernant certains **marchés publics** de la collectivité.

Début 2009, cent cinquante agents reconnus **travailleurs handicapés** étaient employés par le Département. Un **accompagnement renforcé des agents** en situation de handicap est déployé depuis début 2010. Différentes ressources ont été activées : contribution au financement d'**aides techniques** (prothèse, fauteuil roulant...), prestations d'**ergothérapeute**, financement de certaines **aides sociales**, **chèque-emploi service** handicap...

Des **formations du personnel** départemental à l'accueil des publics en situation de handicap ont été mises en place.

Par ailleurs **l'accessibilité des équipements et services départementaux** (bâtiments, moyens de transport y compris maritimes vers les îles du Ponant, optimisation des informations en ligne...) font l'objet de prises en compte qui ont été développées dans d'autres chapitres du présent bilan.

Un parcours adapté aux malvoyants a été mis en place au Musée départemental breton leur permettant d'accéder à des œuvres majeures.

1 300 pièces de collection exposées au Musée départemental en juin 2010
511 pièces de collection acquises depuis 2008
13 950 pièces de collection informatisées en juin 2010

5.6. Le développement de l'éco-responsabilité de la collectivité

Le Conseil général est propriétaire de plus de 500 000 m² de locaux sur le département. Quatre mille agents assurent au quotidien les diverses interventions de la collectivité à travers l'exercice de plus de cent métiers différents. Le budget annuel de 970 M€ contribue à la vitalité économique du Finistère. Ainsi, le Département dispose de divers leviers pour intégrer le développement durable dans ses activités, expérimenter de nouvelles pratiques et servir de moteur d'exemplarité pour les autres acteurs finistériens.

Les initiatives internes pour servir la prise en compte du développement durable ont été nombreuses et variées, ainsi on peut citer :

L'édition de documents permettant d'améliorer les **relations entre la collectivité et ses usagers** a été réalisé. Ainsi un guide des bonnes pratiques de l'accueil téléphonique a été édité. Une charte de déontologie de l'action sociale de proximité a été élaborée. De même une charte des droits et des libertés des usagers de l'action sociale et médico sociale est mise en œuvre.

Concernant la politique d'**achats durables** du Conseil général, les orientations ont été adoptées en janvier 2009 et le plan d'actions en janvier 2010. La collectivité a choisi de s'engager dans une démarche exhaustive, ainsi tous les achats seront examinés au regard de critères sociaux, environnementaux, éthiques et économiques. A cet effet, un groupe de travail pluridisciplinaire se réunit chaque semaine et examine les consultations lancées ainsi que l'intégration des critères sociaux et environnementaux dans les marchés. Un **réseau d'acheteurs** a été constitué au sein des services départementaux et une participation active au réseau des acheteurs du grand ouest (RGO) permet également de mutualiser des expériences avec d'autres collectivités.

6 référentiels pour les achats durables du Conseil général sont définis à ce jour
45 % des véhicules en circulation émettent moins de 120 gr/km de Co₂

D'autre part, dans la gestion du **restaurant interadministratif**, la prise en compte de la qualité des produits, de la saisonnalité, des circuits courts d'approvisionnement, de la formation des personnels à l'évolution des pratiques, de l'éducation de la clientèle constituent autant d'axes de travail effectifs.

Part des achats de produits alimentaires locaux au restaurant interadministratif :
8,60 en 2006, 11,56 en 2009
Part de l'achat de produits biologiques au restaurant interadministratif :
1,29 % en 2006, 7,29 % en 2009

Un **Plan de déplacement d'entreprise** est en place depuis 2008, en partenariat avec Brest métropole océane et Quimper communauté. Les axes de travail sont la limitation des déplacements, l'usage renforcé des transports publics, le développement de la pratique de déplacements doux, la rationalisation des usages de la voiture. De nombreuses réalisations sont en place.

41 % des agents du Conseil général, utilisateurs de transport collectif pour leur déplacement domicile-travail, y ont été incités par la participation financière de l'employeur

Un **diagnostic eau** (état des installations, niveau de pression, appareillages économes...) de tous les bâtiments du Conseil général a été réalisé en 2007, la réalisation des travaux d'amélioration préconisés s'est achevée en 2009. Un **diagnostic énergétique** des cent dix bâtiments de plus de 1 000 m² du Département a été effectué en 2009. Les préconisations formulées sont systématiquement intégrées lors des travaux réalisés sur les bâtiments. Toutes les nouvelles constructions de la collectivité prennent en compte des normes de **qualité environnementale** (choix des matériaux, processus de construction, déchets, énergie et eau, intégration environnementale...).

Réalisation d'un diagnostic sur l'eau sur l'ensemble des bâtiments du Conseil en 2007
Réalisation d'un diagnostic sur l'énergie sur l'ensemble des bâtiments du Conseil en 2009 et 2010

La réduction de la **consommation de papier** constituait une cible de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Pour cela le recours au recto verso, la généralisation des imprimantes collectives, l'équipement des copieurs en scanners, la recherche de la mise en œuvre de la dématérialisation dans la transmission de documents ont été encouragés. Les résultats atteints concernant les documents liés aux travaux de l'Assemblée départementale (rapports, relevés de décisions, procès-verbaux, budgets...) ont globalement été une réduction de 50 % du nombre d'impressions. Au-delà, une réduction des consommations (carburants, affranchissements, déplacements...) de la collectivité est engagée, la réduction envisagée, entre 2009 et 2010, est de l'ordre de 10 %. Par ailleurs, un plan pluriannuel (sur 3 ans) d'optimisation des consommations internes au Conseil général est en cours d'élaboration et sera présenté à l'automne. Il mettra l'accent sur les évolutions de pratiques concourant à cet objectif.

Part du papier recyclé dans la consommation totale au Conseil général :
15,5 % en 2007, 33 % en 2009
-15 % de feuilles de papier consommées sur la période 2006-2009

On peut également citer des actions comme la **gestion différenciée des parcs et jardins** départementaux, l'inscription du **1 % culturel** dans tous les projets de construction de bâti départemental, la création d'un « passeport » pour **l'accès à vingt sites culturels** finistériens.

LES EVOLUTIONS POUR LE CONSEIL GENERAL

L'engagement dans une démarche de développement durable induit une **évolution dans les pratiques professionnelles et les approches institutionnelles**. Pour cela il est nécessaire que l'institution, dans son fonctionnement, son organisation, son processus de décision, s'adapte.

Depuis 2006, **le Conseil général a ainsi connu des changements** concernant les modalités de travail des élus et des services, l'organisation des services, la mise en place d'outils d'aides à la décision, la structuration d'une démarche de suivi évaluation.

Mais, le changement le plus profond tient sans doute à l'évolution de l'appréhension des enjeux du département, qui oriente l'intervention du Conseil général vers **la construction de réponses adaptées à la réalité de chacun des territoires finistériens** et non plus vers une réponse uniforme.

Comme évoqué dans le bilan d'étape de la mise en œuvre de l'Agenda 21, parmi les nombreuses évolutions intervenues, on peut particulièrement citer :

Une approche par projets, pour plus de cohérence

Lors du diagnostic du Finistère qui avait présidé à l'élaboration de l'Agenda 21, l'objectivité des différences entre les territoires qui composent le département était clairement apparue. La résultante a été d'adapter la déclinaison des politiques départementales selon les espaces géographiques. Ainsi un coefficient de solidarité territoriale a été instauré pour pondérer les financements départementaux et l'échelon des intercommunalités (EPCI) a été identifié comme pertinent pour favoriser la cohérence de l'aménagement du territoire, en particulier à travers la formalisation de contrats de territoires, bâtis à partir d'un diagnostic partagé entre les EPCI et le Conseil général.

Le Conseil général évolue ainsi, progressivement, d'une logique uniforme, avec des financements qui s'appliquaient partout de la même façon, à une « logique de projet » prenant en compte les spécificités de chaque entité considérée.

Des commissions plus transversales

A l'occasion du renouvellement cantonal de mars 2008, le travail des élus a été modifié, par des périmètres de commissions plus transversaux, une meilleure prise en compte de la préoccupation territoriale et une mobilisation accrue sur l'évolution des politiques de l'institution.

Ainsi, les champs d'intervention des commissions favorisent la transversalité : solidarités, territoires et environnement, insertion et économie, enfance et jeunesse, finances et évaluation. De plus, quatre vice-Présidents ont été nommés comme référents sur les Pays du Finistère.

Le travail de l'institution a également été réorganisé en favorisant les séances de travail des commissions, au-delà de l'examen des seuls rapports présentés en Commission permanente ou en Séance plénière. Par ailleurs, les Commissions permanentes, désormais ouvertes aux 54 conseillers généraux qui composent l'Assemblée départementale, comportent systématiquement un temps d'information et d'échange sur un ou plusieurs sujets. Ainsi, on peut citer : le schéma d'accessibilité des collèges, l'audit énergie des bâtiments départementaux, l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés du Conseil général, la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique, les orientations du schéma d'action sociale de proximité, l'étude sur le patrimoine maritime, etc.

Les évolutions des politiques sont ainsi soumises aux commissions à plusieurs reprises afin que celles-ci puissent suivre leur développement mais aussi peser sur les orientations et arbitrer les options retenues.

L'observation, un outil progressivement déployé et partagé

Dans un souci de bonne gouvernance, conforme aux principes du développement durable, le Conseil général développe des outils d'observation, d'évaluation, d'aide à la décision. Capter les mouvements de la société locale et mettre en phase une action publique au service des citoyens sont en effet essentiels. L'idée maîtresse, qui guide l'intervention dans ces domaines, est de faciliter la prise de décision des élus et des directions par la mise à disposition d'outils, d'analyses, de diagnostics, en vue d'adapter l'action au plus près des besoins repérés.

L'objectif de l'observation au Conseil général est ainsi de disposer d'un système d'information cohérent, multithématique et transversal, afin de diffuser et partager les informations et la connaissance au sein de l'Institution mais également auprès de nos partenaires, et des Finistériens.

Depuis 2006, l'observation s'est structurée progressivement autour de 4 axes principaux :

- le processus de renseignement et de suivi de la donnée
- l'analyse des données et la compréhension des dynamiques territoriales et des évolutions des phénomènes observés
- la valorisation et l'exploitation des bases de données à travers des prestations de services réalisées à la demande des élus et des directions, voire des partenaires
- la transparence et le partage de l'information. Deux supports majeurs ont été mis en place avec, d'une part, un site dédié à l'observation sur l'intranet (à destination de l'ensemble des agents et des élus) vecteur des analyses suivies, et, d'autre part, l'Atlas du Finistère défini comme l'une des actions prioritaires de l'Agenda 21. L'Atlas constitue un outil de connaissance thématique et territorial, partagé tant en interne qu'à l'externe ; depuis l'ouverture de l'atlas en octobre 2007, ce sont plus de 100 000 cartes qui ont été visualisées.

Les différentes observations thématiques (prévention et action sociale, habitat, protection de l'enfance, lecture publique, services à la personne) sont, soit assurées en interne au Conseil général, soit déléguées à des partenaires extérieurs. Dans tous les cas, l'objectif est de contribuer à alimenter une approche décloisonnée des problématiques, dans la logique du développement durable. Ce caractère multi dimensionnel favorise la mise en œuvre d'actions transversales.

La structuration d'une démarche de suivi-évaluation

Engagement fort des élus, le dispositif d'évaluation a été proposé lors du vote de l'Agenda 21. L'enjeu est de rendre lisible et visible l'évolution des politiques et des pratiques du Conseil général, et d'en appréhender les effets pour les bénéficiaires. A partir d'une architecture générale du système d'évaluation, une organisation, une méthodologie et des outils ont été développés et mis en œuvre.

Un volet du dispositif d'évaluation consiste à suivre les objectifs de l'Agenda 21. Il s'agit de comprendre et d'éclairer l'action publique de façon à pouvoir décider avec justesse, en mesurant notamment les effets produits par les politiques. Démarche innovante, le suivi évaluation mis en place au Conseil général, repose sur :

- les conseils et l'accompagnement d'une expertise scientifique par le Professeur Maurice BASLE de l'Université de Rennes 1,
- la réalisation d'expérimentations conduites en 2007,
- le déploiement progressif de la méthode depuis.

Une trentaine d'objectifs a été structurée de manière à les rendre évaluables.

La démarche de suivi-évaluation suppose de développer une culture de l'évaluation, afin que chaque acteur, contributeur, décideur puisse se positionner dans ce processus. A ce titre, plusieurs volets ont été proposés :

- des formations spécifiques réalisées en interne auprès de 45 cadres,
- des réunions de sensibilisation auprès des élus et des directions,

- un accompagnement spécifique des pilotes et des directions pour la mise en œuvre d'une démarche de suivi-évaluation.

L'information est au cœur même du dispositif de suivi-évaluation : la collecte des données, le renseignement des indicateurs sont essentiels au pilotage et à l'analyse ; ce qui suppose de faire évoluer la collectivité en ce sens pour en faciliter le pilotage.

Le second volet du dispositif d'évaluation de l'Agenda 21 se traduit au Conseil général par la notation extra-financière, réalisée par le cabinet BMJ Ratings et qui permet d'appréhender la performance du Conseil général, au regard des principes du développement durable. Les résultats de la notation extra-financière sont abordés ultérieurement.

La réorganisation des services pour s'adapter

En 2006 et 2007, a eu lieu une vaste réorganisation des services afin de faire correspondre l'organisation de la collectivité avec le cadre stratégique de l'Agenda 21, et ainsi mieux répondre aux principaux enjeux repérés à l'occasion du diagnostic du Finistère.

Des directions ont été ainsi créées : la direction de l'aménagement et de l'habitat, la direction des Agences techniques départementales. En 2008, dans le droit fil de la démarche développement durable, a également été créée la direction de l'assemblée et du partage de l'information. Des directions adjointes ou des services sont devenus des directions afin d'affirmer les priorités départementales : la direction des déplacements et la direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Une nouvelle préoccupation a également été identifiée - l'énergie - dans l'intitulé du service «énergie, déchets et information environnementale».

Les conférences interdirections pour plus de pertinence

Depuis le vote de l'Agenda 21, une approche plus transversale des politiques majeures du département a été impulsée. Ainsi, lors de la révision d'un schéma, d'un plan ou d'une charte, la mobilisation de l'ensemble des directions est recherchée. Par exemple, sur les thématiques du handicap, du vieillissement, du développement touristique, du livre bleu du nautisme, mais également lors du renouvellement de la délégation de service public pour la liaison avec les îles, l'ensemble des directions du Conseil général a été invité à réagir en amont du lancement formel des démarches, mais aussi sur les propositions d'orientations et d'actions.

Les forums des cadres pour construire une culture commune

L'élaboration de l'Agenda 21 en 2005 et 2006 avait été l'occasion de mobiliser les cadres du Conseil général, en particulier à l'occasion d'une journée de présentation des propositions d'actions pouvant être adoptées en même temps que l'Agenda 21. La richesse des échanges de cette journée, la transversalité qu'elle avait permise, la connaissance des réalités des autres directions et services qu'elle alimentait, appelaient une poursuite de cette dynamique.

Ces deux dernières années, deux forums ont été organisés, la première journée mobilisant les cadres A, l'autre les directeurs et chefs de service. La première journée était plutôt orientée sur de l'information quant à l'état d'avancement de la démarche développement durable, ainsi que sur les principales réflexions ou évolutions prévues. La seconde, structurée en ateliers d'une dizaine de personnes, invitait les directeurs et chefs de service à faire part de leur analyse et de leurs propositions sur des thématiques en lien avec les conséquences de la démarche sur le fonctionnement et le management dans l'institution. Ces journées contribuent de façon majeure au décloisonnement des pratiques en interne et à une meilleure connaissance mutuelle.

Perçue à l'origine comme une contrainte, voire une perte de temps, et par conséquent d'efficacité, la transversalité est aujourd'hui majoritairement vécue comme une source d'enrichissement, de mutualisation d'expertises, voire de moyens. Même s'il reste encore à parfaire les procédures, à préciser les règles pour des arbitrages entre les niveaux hiérarchiques, les évolutions sont réelles et les bénéfices perceptibles.

Les forums internes par Pays pour mobiliser les agents

Afin de favoriser la rencontre entre les agents (tous métiers et grades confondus, à Quimper et sur les territoires), de renforcer l'information et les échanges autour de la démarche Agenda 21, 8 forums (2 à Brest et Quimper, 1 à Morlaix, Carhaix, Châteaulin et Concarneau) ont été programmés à l'automne 2009.

Les objectifs de ces journées ouvertes à l'ensemble des 4 055 agents de la collectivité étaient de :

- contribuer à une meilleure compréhension par les agents, du sens de l'action départementale
- permettre la remontée, non seulement d'expériences de terrain, mais aussi et surtout d'interrogations et d'idées
- favoriser l'affirmation, par-delà les savoir-faire professionnels, de valeurs qui rassemblent l'ensemble des agents de la collectivité.

Lors de ces forums, des stands de présentation de la mise en œuvre concrète de la démarche de développement durable ont été présentés. Ces stands prenaient appui sur les initiatives développées localement.

Plus de 1 300 agents ont ainsi pu se retrouver, échanger, être informés de l'état d'avancement de la démarche ou questionner le Président et le Directeur général des services sur le fonctionnement de la collectivité et les principales évolutions conduites.

L'accompagnement de l'évolution de l'organisation, des méthodes de travail et des pratiques professionnelles

La mise en œuvre d'une démarche développement durable induit des changements parfois conséquents dans les organisations de travail et les pratiques professionnelles. Ces changements parfois difficiles à conduire, ont souvent besoin d'être accompagnés pour produire les évolutions souhaitées.

Une Mission Accompagnement au changement et Organisation/Méthode a été structurée en 2008. Elle répond à la volonté d'améliorer la qualité du service public départemental au profit des Finistériens certes, mais aussi des agents eux-mêmes. En effet elle s'attache, chaque fois que possible, à remettre du sens dans les projets d'évolutions organisationnelles, à simplifier et à enrichir les tâches, à identifier la meilleure adéquation en tâches et effectifs, à favoriser la transversalité et une approche plus collective du travail, à développer le fonctionnement en mode projet, à renforcer l'implication des usagers et des partenaires.

LES REGARDS EXTERIEURS

Dans une démarche développement durable et dans une institution de la taille du Conseil général, il est important que la mesure des avancées au titre de la démarche engagée puisse être réalisée par un prestataire extérieur. Cela permet d'objectiver les avancées et les limites. Cela permet également de bénéficier du regard extérieur d'un expert.

Ce regard extérieur, cet audit de performance au regard du développement a pris la forme d'une notation extra-financière au Conseil général. Au-delà de l'audit de situation, le prestataire présente un certain nombre de préconisations qui sont de nature à faire progresser la collectivité.

Par ailleurs, le fait de concourir pour des distinctions ou des labellisations permet de se comparer à des collectivités équivalentes et de vérifier l'originalité et la pertinence des initiatives mise en œuvre.

La notation extra-financière

Cette seconde notation extra-financière a été réalisée sur l'activité au 31 décembre 2008. Elle vise à mesurer la réalité de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement et les interventions de la collectivité. Elle a été confiée, après appel d'offre, au même prestataire que la première, à savoir le Cabinet de notation BMJ Ratings.

La synthèse des appréciations du Cabinet a été la suivante :

Les modalités de la notation

La méthode mise en œuvre pour évaluer la performance globale du Conseil général du Finistère fait appel au modèle Urbi Valor®. Il croise les quatre domaines du développement durable (cohésion sociale, développement économique, environnement et gouvernance) avec sept principes de gestion (engagement politique, organisation de la responsabilité, transparence des modalités de gestion, identification et écoute des parties prenantes, équilibre des actions, innovation et vision à long terme). Les enjeux auxquels est confrontée la collectivité sont hiérarchisés en fonction du degré d'attente des parties prenantes concernées et du contexte local, et de la marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour y répondre.

L'analyse fait ressortir les points forts et les axes de progrès de la collectivité face à ces enjeux en référence aux meilleures pratiques constatées, et formule des recommandations pour s'améliorer.

Le bilan de l'évaluation

*Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général a décidé en 2006 de solliciter une notation extra-financière afin de connaître ses performances en matière de développement durable. Le Finistère a ainsi été le premier Département en France à procéder à une notation extra-financière et à la renouveler en 2009. L'agence de notation extra-financière BMJ Ratings a attribué la note **A⁺⁺** au Conseil général, en forte progression depuis la dernière notation (de 70/100 à 76/100), et encore plus équilibrée sur les 4 domaines d'analyse.*

Depuis la précédente notation, la performance a progressé sur l'ensemble des principes de gestion. Les principes «organisation de la responsabilité» (+ 11 points) et «équilibre des actions» (+ 13 points) ont fait l'objet de la plus forte progression, ce qui témoigne d'un renforcement de l'organisation pour mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 21, et d'une plus grande intégration du développement durable dans les politiques.

Des marges de progrès demeurent sur la vision de long terme et l'innovation. La vision prospective reste à rendre opérationnelle sur des enjeux d'avenir comme l'artificialisation des sols ou l'alimentation en eau potable.

Environnement

La performance a progressé particulièrement sur l'environnement (+ 8 points). Cela témoigne du renforcement du leadership du Conseil général sur l'énergie avec l'adoption d'un Plan Climat, sur les déchets avec la formalisation du Plan départemental d'élimination des déchets, et les espaces naturels sensibles avec des modalités de gestion plus efficaces.

Cohésion sociale

La mission a montré une performance élevée et en progression sur le domaine de la cohésion sociale (+ 4 points) avec la formalisation d'une politique jeunesse, une réponse plus cohérente aux enjeux de la dépendance et une ouverture au développement durable (Agendas 21 de collèges, travail sur la précarité énergétique).

Développement économique et territorial

La performance a également augmenté (+ 2 points) sur le domaine développement économique et territorial. Le Conseil général a revisité ses aides économiques pour intégrer pleinement les principes de développement durable. Le développement d'une nouvelle contractualisation avec les territoires laisse présager d'une vision mieux répartie des enjeux locaux et départementaux même si le Département doit encore démontrer sa capacité à en faire un outil partagé.

Gouvernance

La performance sur le domaine de la gouvernance est celle qui a le plus progressé (+ 10 points). Cela matérialise la mise en œuvre de l'Agenda 21, et le renforcement des outils de suivi et d'évaluation. Cependant, la dimension des pratiques éco-responsables reste à renforcer pour une appropriation par tous les agents.

L'année 2009 est une année charnière pour le Conseil général dans sa démarche de développement durable (actualisation de l'Agenda 21). La tendance ++ matérialise la confiance de l'Agence dans la capacité du Conseil général à saisir cette opportunité pour poursuivre le renforcement de sa performance développement durable.

L'ensemble du contenu de cette notation vous est accessible dans le CDROM des annexes au présent rapport.

De nouvelles notations seront sollicitées périodiquement, afin de mesurer les progrès effectifs.

Label et Distinctions

Par ailleurs, le Conseil général a vu certaines de ses initiatives reconnues nationalement :

- **l'Agenda 21 a été labellisé**, début 2008, par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Le Département du Finistère fait partie des 3 premiers départements labellisés.
- les **Rubans du développement durable**, fin 2008, pour sa démarche.
- le **Label intranet territorial** 2 étoiles en 2007, avec la mention spéciale du jury pour la qualité du management de son réseau des correspondants information dans les services.
- le **Prix spécial du jury de RuraliTIC** à Aurillac, en août 2008, pour le développement de la visio-conférence.
- le **Prix Territoria de l'innovation 2008** dans la catégorie «Communication» pour l'Atlas du Finistère.
- la **Mention spéciale du jury au grand prix du management public**, en mars 2009, pour son Plan de Déplacement d'Entreprise

LE PROJET STRATEGIQUE 2010-2014

FORCES ET FAIBLESSES DU FINISTERE

ETAT DES LIEUX

A la pointe du continent européen, le Finistère et ses 883 000 habitants jouissent d'une position exceptionnelle par la grande diversité et la qualité de ses paysages, la richesse de sa faune et sa flore. Malgré les spécificités de chacun des territoires qui le composent, domine le sentiment d'une identité forte et d'une appartenance commune au Finistère.

Certes, au cours des trente dernières années, les nouveaux rythmes de travail, le développement de la mobilité, l'entrée massive des femmes dans le travail salarié, le vieillissement de la population et le recours à l'habitat individuel, les pratiques de déplacement, de formation, de loisirs et de travail ont largement contribué à transformer les modes de vie et les attentes des ménages finistériens. Si la tendance est à l'homogénéisation, le Finistère reste cependant un territoire à forte identité patrimoniale, culturelle. La conscience de ce patrimoine y est réelle, l'identité est davantage synonyme d'ouverture que de repli et la richesse du passé reste ancrée et continue de façonner le Finistère du 21^{ème} siècle.

Le Finistère dispose de nombreux atouts pour être un département « durable ». Il n'est cependant pas exempt de certains paradoxes et fragilités. Et le modèle de développement territorial qui se dessine doit relever les défis de la durabilité et veiller à l'équilibre des territoires.

1. La population progresse et se rapproche des tendances nationales

L'évolution démographique observée et à venir, place la société devant des défis majeurs : solde naturel en baisse, vieillissement de la population, migration territoriale, cohésion sociale des populations,.... Ces mutations impactent déjà et impacteront les différents secteurs d'activité et l'économie, le système éducatif, les services aux personnes, la mobilité, la cohésion entre les générations, etc. Autant d'éléments qui présagent une réalité sociale et sociétale nouvelle.

Une population qui progresse... mais moins vite qu'au niveau national

Depuis 1999, la population finistérienne croît à un rythme de 0,5 % par an, hissant la population finistérienne à 883 001 habitants en 2006. Cette croissance de la population, si elle reste positive, est cependant inférieure aux taux de croissance annuels bretons et nationaux (respectivement 0,9 % et 0,7 %) et place le département au 58^{ème} rang national. Le solde naturel n'est que très légèrement positif du fait de la structure même de la population plutôt âgée. L'apport de population en Finistère est donc essentiellement le fait du solde migratoire et tient donc à la capacité du département à attirer et à garder de nouvelles populations. Par ailleurs, les perspectives démographiques pour la Bretagne, à horizon 2030, laissent augurer d'une « fracture démographique » entre l'Est et l'Ouest de la région ; l'Ouest et donc le Finistère, pourrait afficher, selon les projections actuelles, un moindre dynamisme en terme d'augmentation de population.

Une population qui vieillit...

Du fait de la forte natalité d'après guerre, le Finistère va connaître une accélération du vieillissement de sa population. Si actuellement près d'une personne sur quatre est âgée de 60 ans ou plus, les projections de population anticipent, comme au niveau national, mais sans doute avec une acuité plus importante, un Finistère vieillissant. Cette imminence du « choc démographique » est un facteur essentiel à prendre en compte pour l'équilibre durable du territoire. Toutefois, la géographie du vieillissement est nuancée, avec des prévisions différentes selon les territoires. Des contrastes générationnels et sociaux marqués sont à prévoir, notamment entre les villes, le littoral - excepté le Cap Sizun - et l'intérieur du Finistère. Mais cette tendance structurelle, ce n'est pas seulement davantage de personnes de plus de 60 ans, c'est également moins de jeunes et une émigration des 18 - 28 ans qui perdure. Ces mouvements concomitants auront pour effet de contribuer au développement d'une économie dite « plutôt résidentielle », au travers d'une demande croissante de services aux personnes, mais également d'une nouvelle demande d'équipements, d'activités, ... qui nécessiteront sans doute des réponses innovantes. Mais si une population plus âgée peut être une

force, la modernité, la vivacité de la société, peuvent demain, trouver des limites au sein d'une population vieillissante.

... Et dont les caractéristiques tendent à se rapprocher des standards nationaux.

Longtemps, le Finistère a présenté des spécificités démographiques et la famille finistérienne a été longtemps plus « nataliste » que la moyenne. Dans les nouveaux comportements familiaux, les indicateurs socio démographiques attestent que le département n'est plus en marge des tendances nationales. Au contraire, il semble même normalisé en termes de pratiques familiales.

La taille des ménages diminue (2,2 personnes par ménage en 2006) et devient inférieure à la moyenne française, le taux conjoncturel de fécondité s'établit à deux enfants par femme de 15 à 49 ans. Parallèlement, la proportion des familles monoparentales parmi les familles avec enfants (21,2 %) ne cesse de s'accroître et devient très proche de la moyenne nationale en 2006 (22,3 %). Cette part atteint même 28,8 % dans les villes centres. Les naissances hors mariage s'élèvent à 57 % en 2008 (53 % au niveau national) et l'âge du mariage est plus élevé en Finistère qu'au plan national. Autant de constats qui interpellent dans un département où le fait religieux a été très fort. Élément positif du développement humain, le taux de mortalité infantile est particulièrement bas.

2. Le système productif finistérien entre forces et fragilités

La situation du marché du travail est un des déterminants de la vitalité et de la cohésion sociale d'un territoire. Une dynamique de développement permet de produire des richesses nécessaires au bien-être de chacun. Mais cette dynamique qui doit rechercher une réduction des ressources utilisées (matières premières, espaces, énergie) appelle également à un système de production socialement solidaire.

L'économie finistérienne, dans un monde de plus en plus global, rapide et concurrentiel, doit plus que jamais faire face à de nombreux défis. Si l'industrie finistérienne représente un atout majeur dans l'économie du département, le risque de fragilisation de ce pan essentiel de l'économie est réel lorsque les productions se situent sur des marchés fortement concurrentiels. L'innovation devient alors sans doute un atout clé. En parallèle, les dynamiques démographiques, notamment sur des territoires attractifs et moins densément peuplés, favorisent l'essor de l'économie dite résidentielle. Certains la considèrent comme une aubaine pour ces territoires à une période où l'emploi a tendance à se concentrer dans les zones les plus denses. D'autres considèrent que les territoires trop monofonctionnels, sans un véritable système productif, sont voués à l'étouffement.

Une économie qui conserve ses spécificités tout en se rapprochant des moyennes nationales

L'économie finistérienne, tout comme l'économie bretonne, a connu un important développement, construit sur le socle de son agriculture, puis de son industrie agro alimentaire. De très profondes mutations de ces structures productives agricoles, industrielles, etc. ont été engagées et un secteur tertiaire de qualité s'est développé.

Toutefois, les spécificités du département en matière d'agriculture et de pêche perdurent et le poids du secteur primaire en Finistère est important, au regard des moyennes nationales. L'agriculture par exemple, a créé un processus industrialisant dont les effets sur l'économie et l'emploi sont encore prégnants. Ces activités présentent également la particularité de contribuer à façonner et à structurer l'espace rural et le littoral. Avec la particularité d'avoir une très forte identité et un poids culturel notoire qui continuent de tisser le lien social du Finistère. Ces activités sont incitées à poursuivre un développement vers un « modèle » plus qualitatif et tenant davantage compte des ressources naturelles.

L'industrie représente 6 % des établissements et 17 % de l'emploi salarié en Finistère. Si ces taux sont désormais comparables aux taux nationaux, l'industrie finistérienne présente quelques spécificités comme celle d'être moins diversifiée (faible présence des industries automobiles, aéronautiques, pharmaceutiques, etc.). Avec tout d'abord, une spécialisation forte dans l'agroalimentaire, liée au poids de l'agriculture et de la pêche, et dans une moindre mesure dans la construction et la réparation navale. L'industrie, notamment agro alimentaire, dans un contexte

international global et de plus en plus concurrentiel, peut être soumise à de fortes instabilités ; et potentiellement fragiliser certains bassins d'emploi fortement spécialisés et dépendants. L'économie de la connaissance (la recherche, l'innovation, etc.) est essentiellement implantée dans les villes parce que les entreprises y trouvent une organisation, un niveau de services ad-hoc et les principales fonctions territoriales stratégiques.

Le tertiaire ne cesse de progresser et représente en 2007, 58,5 % de l'emploi total. On y retrouve notamment les emplois liés aux services, aux commerces, etc. et son corollaire autour de l'économie résidentielle qui vise à satisfaire les besoins des populations locales et des touristes.

Une économie moins dépendante de l'extérieur, une économie sociale dynamique

Un des déterminants de l'expansion et de la pérennité économique d'un territoire s'illustre par la création, la survie et la cessation d'entreprises. Après une progression continue des créations d'entreprises depuis 2002, cette croissance marque un net ralentissement en 2008 même si le niveau (environ 3 000 créations annuelles) reste élevé. Si le taux de création d'entreprises affiche une moindre vitalité (écart de 2,1 points avec la moyenne nationale), les nouvelles entreprises du département semblent davantage pérennes. En revanche, le taux de défaillance de l'ensemble des entreprises reste très proche du niveau national.

Dans ce contexte, l'économie sociale (les mutuelles, les associations, les fondations, etc.) prend une place particulière. Elle participe en effet à hauteur de 15 % de l'emploi départemental, de 4 points supérieurs à la moyenne nationale (et 2 points supérieurs à la moyenne bretonne). Les associations emploient 72 % des effectifs. Cette économie sociale présente les particularités d'avoir davantage d'emplois féminins (mais moins de jeunes) et d'avoir une répartition plus homogène sur l'ensemble du territoire. Elle est donc un vecteur de cohésion territoriale, même si elle peut cependant apparaître comme plus fragile que l'économie dite «classique».

Autre caractéristique de l'économie finistérienne, les centres de décision sont encore souvent présents dans le département. Cette proximité géographique des décideurs peut faciliter la meilleure prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale. A titre d'illustration, les salariés des établissements employeurs du Finistère dépendent à 59,4 % d'un centre de décision finistérien (contre 56,2 % pour la Bretagne et 50,1 % pour l'Ille et Vilaine). 58,3 % des salariés dépendent d'un groupe.

3. Un département empreint de cohésion sociale mais des inégalités et des fragilités qui perdurent

Dans un monde globalisé, les discriminations, les disparités, la pauvreté, l'exclusion du marché du travail, etc. sont des freins à une réelle cohésion sociale, fondement d'un développement durable. Plusieurs caractéristiques corroborent le fait que le Finistère est un département empreint de cohésion sociale. Néanmoins, comme au niveau national, l'équité, l'égalité des chances peuvent encore progresser.

Une cohésion sociale perceptible...

Le niveau de revenu fiscal médian (16 700 € par unité de consommation en 2006) des Finistériens est dorénavant très proche du niveau national. Au-delà, c'est davantage l'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus, qui exprime une forme de «distance sociale», qui est significatif. Le département affiche un des taux nationaux les plus faibles. Autre élément, l'implication des Finistériens dans la «vie de la cité» est tangible et les Finistériens démontrent leur capacité à vivre ensemble et à débattre. Le taux de participation aux élections est plus élevé que la moyenne nationale, le nombre d'associations par habitant et la dynamique de leur création, reflètent cette réalité. Par ailleurs, la délinquance reste à de bas niveaux, nettement inférieurs aux moyennes nationales. Enfin, seules trois communes ne font pas partie de groupement de communes à fiscalité propre, reflet de la capacité des élus locaux à entreprendre ensemble et à se fédérer.

L'accès aux savoirs, aux compétences, éléments favorables à un épanouissement personnel et vecteur d'intégration sociale et culturelle, profite largement aux jeunes Finistériens. Le département

se distingue par un niveau élevé de réussite aux examens nationaux, que ce soit pour le diplôme national du brevet ou encore pour le baccalauréat où le taux de réussite en 2008 est de 92,6 % contre 88 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. L'illettrisme, est également moins important dans le département. En effet, 3,4 % des jeunes de 16 à 17 ans en 2007 sont en grave difficulté de lecture contre 4,9 % au niveau national. Autre élément favorable, qu'il conviendra cependant de relativiser puisque le niveau de salaire moyen est plus bas, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont inférieurs à la France métropolitaine. Par ailleurs, l'attachement des Finistériens à leur département (72 % des Finistériens sont nés en Finistère), contribue à maintenir une identité culturelle et facilite cette nécessaire solidarité générationnelle, au cœur du développement durable ; même si celle-ci risque d'être plus complexe au regard de la structure vieillissante de la population et des mouvements migratoires.

Mais des inégalités persistantes...

Tout d'abord, comme au niveau national, des disparités entre les hommes et les femmes perdurent. Les résultats scolaires des filles sont supérieurs à ceux des garçons. Pourtant, cette performance scolaire ne se retrouve ni dans l'accès à l'emploi, ni dans les niveaux de salaires, ni dans les métiers exercés. Si la féminisation de la population active finistérienne est une vraie modernité, le taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans reste inférieur de 11 points à celui des hommes (à 59 % en 2006), le salaire horaire net moyen des hommes est supérieur de 15 % à celui des femmes, le taux de chômage des femmes est supérieur de 3 points à celui des hommes, le taux d'emploi des femmes cadres apparaît sensiblement inférieur (écart de l'ordre de 20 % pour des diplômés du supérieur long).

Ensuite, l'équité et la solidarité entre les générations risquent d'être mises à mal. En premier lieu, du fait de la structure démographique d'un Finistère plutôt vieillissant, le rapport entre les aidants potentiels (les 55-64 ans) et les aidés (les 85 ans et plus) aura tendance à se dégrader. Par ailleurs, si le Finistère affiche en 2006, 2,1 personnes de 20 à 59 ans pour une personne âgée de 60 ans ou plus, on ne compterait plus que 1,4 actif potentiel relativement aux 60 ans et plus en 2030. Ensuite, l'accès à l'emploi pour les actifs les plus âgés est plus difficile : le taux d'emploi des seniors (les actifs de 55 à 64 ans) est nettement inférieur au taux d'emploi des actifs de 25 à 54 ans (33 % contre 82 % en 2006).

Tout comme au plan national d'ailleurs, la solidarité générationnelle ne s'exprime pas pleinement envers les jeunes et leur intégration au monde professionnel est plus compliquée. Si les jeunes Finistériens réussissent particulièrement bien leurs études, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans reste deux fois plus élevé que celui des 25-54 ans et le plus important des départements bretons. Le Finistère ne semble pas pouvoir offrir à l'ensemble de sa population jeune de quoi bâtir pleinement son avenir immédiat dans le département. Cela se traduit notamment par un départ important de jeunes entre 18 et 28 ans (le solde migratoire est nettement défavorable dans cette tranche d'âge).

Une des richesses du Finistère tient à la diversité des territoires qui le composent. Mais cette diversité se traduit également par des disparités territoriales plus ou moins fortes. L'exposition de la population aux risques, l'accès aux équipements et aux services, etc. en sont d'autres facettes.

La prévention des risques naturels et technologiques est une des conditions qui permet de réduire la vulnérabilité des territoires. Le Finistère est globalement moins exposé aux risques majeurs (catastrophes naturelles, risques industriels, etc.) qu'ailleurs avec six Finistériens sur dix potentiellement concernés, contre près de neuf sur dix en France métropolitaine. Autre caractéristique, l'accès aux services de proximité identifie le département comme relativement homogène. La population est en général située à moins de 10 kilomètres d'un médecin généraliste. Toutefois, des situations d'inégalités peuvent voir le jour, comme cela peut également être le cas pour les services spécifiques à caractère structurant ou spécialisé. C'est ainsi que la population du centre Finistère et des presqu'îles (Crozon par exemple) peut être amenée à parcourir une plus grande distance pour bénéficier des soins ou des services recherchés. Dans des territoires comme le Yeun Ellez, l'Aulne maritime, les Monts d'Arrée, le Cap Sizun, le Poher, deux médecins sur trois ont actuellement au moins 55 ans. S'ils ne sont pas anticipés, ces prochains départs à la retraite des médecins généralistes deviendront réellement problématiques. Ces situations révèlent en particulier

la difficile et nécessaire adaptation des territoires aux mutations contemporaines ; notamment pour ceux qui sont davantage restés à l'écart des pôles de développement, des grandes dessertes routières...

Et des situations de fragilités des individus qui perdurent

Si les écarts de revenus en Finistère entre les plus riches et les plus pauvres sont plus resserrés qu'ailleurs, il n'en demeure pas moins que la pauvreté existe. Plus d'un Finistérien sur dix vit sous le seuil de pauvreté national, à savoir avec moins de 880 € par mois par unité de consommation. Cette pauvreté s'exprime différemment selon les territoires, les espaces ruraux apparaissant alors les plus touchés par l'exclusion sociale. Les personnes qui sont en rupture familiale (familles monoparentales) ou en situation d'isolement, semblent davantage fragilisées.

En matière de santé, le Finistère affiche un retard quant à l'espérance de vie (- 1,7 an pour les hommes, - 1,1 an pour les femmes). Signe positif pour les Finistériens, l'écart par rapport à la moyenne nationale se réduit, résultats des progrès médicaux et des modifications des comportements face à la santé. Cependant, des spécificités locales de causes de décès sont constatées en Bretagne, avec en particulier une surmortalité par suicide particulièrement marquée en Finistère (près de 28 décès par suicide pour 10 000 habitants contre 17 en métropole, sur la période 2003-2005). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les inflexions sont faiblement perceptibles. L'isolement social, familial ou géographique est un facteur aggravant avancé. Mais, le suicide touche également les sujets jeunes, il est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans : en 2000, près d'un décès sur trois est un suicide, chez les hommes comme chez les femmes en Bretagne. Les routes sont proportionnellement beaucoup plus fatales aux jeunes conducteurs. Le Finistère reste un département où la surmortalité liée aux abus d'alcool est particulièrement marquée.

4. Un modèle de développement territorial qui doit relever les défis de la «durabilité»

Les mouvements migratoires continuent de structurer les espaces finistériens. L'«exode rural» qui a prévalu en Bretagne et en Finistère pendant une quarantaine d'années, est bien fini. Pour la première fois depuis 1962, l'espace rural gagne globalement de la population. Autre tendance actuelle, la périurbanisation s'accroît alors que la population des pôles urbains stagne. Ces évolutions conséquentes, la manière de vivre au sein de ces espaces, façonnent progressivement les territoires. Mais ces dynamiques, qui permettent à des communes de trouver un nouvel essor, peuvent trouver des limites dans les coûts individuels et collectifs qu'elles engendrent.

Vers un regain d'intérêt pour des espaces ruraux attractifs

Les mouvements migratoires finistériens de la période 1999-2006, traduisent des réalités territoriales différentes. La population globale des pôles urbains a, en moyenne, tendance à stagner. En fait, elle régresse sur Brest, Morlaix, Douarnenez, alors qu'elle augmente sur Quimper, Concarneau ou Landerneau. Quant aux villes moyennes du Finistère elles contribuent à donner à l'espace rural son armature de proximité et constituent des points d'ancrage essentiels pour les campagnes. Dans la plupart des cas, les campagnes et les espaces urbains interagissent de plus en plus. Et la polarisation croissante (la concentration en un même lieu) des activités et des emplois ne débouche plus fatalement sur la désertification des campagnes. Au contraire, plusieurs territoires ruraux semblent se dessiner au sein du département et les campagnes revêtent des réalités fort différentes. Si certaines zones ont su profiter des nouvelles dynamiques, d'autres, moins favorisées par leurs ressources ou leurs capacités d'adaptation, accusent un isolement et un retard préoccupants. Aussi, trois catégories de campagnes semblent émerger : les campagnes des villes, les nouvelles campagnes et les campagnes les plus fragiles¹.

Les campagnes des villes, ce sont essentiellement les communes périurbaines, celles qui se situent dans l'orbite des villes et des agglomérations. Elles affichent des taux élevés de croissance de population. Leur fonction résidentielle est majeure, la fonction productive variable, ce qui rend ces espaces plus ou moins dépendants des centres urbains. La dynamique démographique y est

¹ Typologie utilisée par la DIACT (ex-DATAR) dans « quelle France rurale pour 2020 : contribution à une nouvelle politique de développement rural durable », 2003.

largement positive, soutenue par les soldes naturels et migratoires. On y retrouve notamment les communes de la périphérie brestoise et quimpéroise.

Les nouvelles campagnes sont en recherche d'équilibre. Ce sont des territoires ruraux, dont certains littoraux, avec une fonction résidentielle émergente et marquée, qui bénéficient de niveaux de services intéressants. La mobilité y est notamment favorisée par la proximité de voies de déplacement. La qualité du cadre de vie, voire l'attrait touristique, en sont les principaux moteurs. La tertiairisation de l'économie peut y être importante. Les communes jouxtant les axes routiers principaux, particulièrement entre Pont-de-Buis et l'agglomération brestoise en sont une illustration. Tout comme les communes littorales du Sud-Quimpérois.

Les campagnes les plus fragiles connaissent le plus souvent un recul démographique et économique. Ces territoires sont généralement marqués par leur faible densité et une population âgée. L'agriculture y tient généralement une place importante, tant chez les actifs que chez les retraités. Ce sont généralement des territoires qui vieillissent avec des soldes naturel et migratoire peu favorables. L'emploi y est également moins présent. Certaines communes du Centre Finistère, du Cap Sizun en sont des illustrations.

La demande d'habitat individuel et dispersé contribue à l'artificialisation du Finistère

Ces mouvements de population entre territoires urbains et ruraux, présentent notamment l'avantage d'offrir un nouvel essor à certaines communes rurales, générant un développement plus équilibré du département. Mais les urbains consomment de plus en plus d'espaces. Et les « nouveaux ruraux », dont certains ont gardé un mode de vie urbain, se déplacent souvent dans les villes pour y travailler et génèrent de nouveaux besoins en équipements et services dans les campagnes. Ces modalités de développement sont parfois difficilement conciliables avec le développement durable et soutenable des territoires.

En Finistère, 72 % de l'habitat est individuel (contre 56 % au niveau national). Cette « culture » de l'habitat individuel, ce mouvement de résidentialisation, associé aux migrations des populations, induisent un dynamisme de la construction neuve qui modifie profondément le territoire finistérien. En effet, si les logements commencés durant la période 1999-2006 représentent 11 % du stock de logements présents dans le département (9 % au niveau national), ce taux monte à 17 % en moyenne sur l'espace périurbain. Toutefois, ce dynamisme, vecteur de développement économique, se traduit parfois par un habitat dispersé et conduit à un « mitage » du territoire. Mais six emplois sur dix restent concentrés dans les pôles urbains et presque autant d'actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Si bien que cette dissociation croissante entre lieux de vie et lieux de travail fait naître de nouveaux besoins, liés aux infrastructures et aux services ; que ce soit pour la garde des enfants, les services de proximité, les déplacements, etc. Alors progressivement, pour répondre à ces mouvements, les espaces naturels et agricoles sont « grignotés ». Et l'artificialisation du territoire devient un mouvement continu et préoccupant. Mouvement qui, en imperméabilisant de manière définitive les sols, concourt à la destruction irréversible d'espaces naturels et agricoles et affecte la nécessaire continuité écologique. Cette artificialisation est encore plus prégnante sur le littoral et notamment sur la partie rétro littorale, particulièrement attractive (écart de 4,9 % entre les communes littorales et la moyenne départementale). Les conséquences sociales et économiques sont également tangibles au travers des coûts de transports, des besoins de services, etc.

Ces mouvements de population sont interdépendants avec les prix du foncier et de l'habitat qui varient considérablement d'un territoire à l'autre, selon leur attractivité. Les prix les plus élevés se situent dans les secteurs urbains (périphérie de Brest et Quimper) ou littoraux (notamment le sud). Cela peut conduire à des inégalités territoriales et sociales d'accès au logement, notamment pour les plus modestes. On assiste alors à une forme de spécialisation des territoires où prix de l'habitat et revenus médians évoluent similairement. Si le logement social peut constituer une réponse en termes de mixité sociale et une alternative à cette spécialisation, la densité du parc social reste modérée et inégalement répartie sur le département, essentiellement dans les secteurs à dominante urbaine.

Une mobilité et une consommation énergétique croissantes

La tendance est à l'amplification de la mobilité intra-journalière. Les déplacements domicile-travail sont conséquents et la voiture est utilisée par 81 % des actifs et par plus de 86 % des actifs domiciliés en périphérie de ville. Aussi, au regard de ces comportements de plus en plus mobiles, le trafic routier a augmenté continuellement jusqu'en 2007. Il semble cependant marquer une pause en 2008 (- 1,3 %). Parallèlement, le trafic des transports en commun (transports urbains, trafic ferroviaire), progresse dans le département. Faut-il y voir l'incidence du prix des carburants, le contexte récessionniste, ou une prise de conscience de la population vis-à-vis de l'impact environnemental des déplacements ? Toujours est-il que la prédominance de l'automobile, concomitante à un parc de véhicules plutôt âgé dans le Finistère, a des effets environnementaux et sociétaux notoires. Les émissions de gaz à effets de serre, les accidents de la route, les coûts économiques et sociaux liés aux déplacements, en sont autant d'illustrations. Et les Finistériens ne sont pas tous égaux face à ces externalités.

La situation du département est favorable du point de vue de la qualité de l'air. Cependant, le transport routier, via les émissions de gaz à effets de serre notamment, influe à hauteur de 17 % du potentiel de réchauffement global (la contribution au réchauffement climatique) du Finistère. La répartition des émissions de dioxyde de carbone par commune laisse entrevoir des territoires davantage contributeurs. Ils sont généralement caractérisés par une forte concentration de l'activité humaine ou supportent un trafic routier important. Sont ainsi concernés les zones urbaines, les bassins d'habitat denses, les territoires le long des axes de communication. Parallèlement, les modes de vie des Finistériens, la croissance démographique et économique, contribuent à une augmentation de la demande énergétique. Le secteur des transports, les bâtiments (résidentiel et tertiaire), sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie et donc fortement contributeurs à l'effet de serre. Si la consommation énergétique finistérienne par habitant est légèrement inférieure à la moyenne nationale, la faible production énergétique départementale et bretonne (7,4 % de la consommation finale) induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement. Cette dépendance fragilise le Finistère en termes d'alimentation électrique, essentiellement lors de périodes de pointe. Et c'est une faiblesse en matière d'attractivité économique. Certes, la production d'énergie éolienne se développe sensiblement dans le département. Mais cette production intermittente n'est pas en mesure d'éviter les risques de coupure électrique, de plus en plus prégnants, au regard de l'évolution des pics de consommation électrique.

5. Un patrimoine naturel remarquable qui a tendance à être fragilisé

Le Finistère possède un patrimoine naturel et une biodiversité remarquables. L'activité humaine se traduit par une empreinte plus ou moins forte, sur les milieux et les espèces, qu'il convient de minimiser dans une perspective de développement durable. La richesse des milieux mais aussi leur niveau de fragilité, leur degré de protection, sont autant d'éléments à appréhender. Mais la qualité de ce patrimoine naturel est également un des déterminants de l'attractivité du département. Que ce soit d'un point de vue identitaire, pour le dynamisme démographique, pour la vitalité économique notamment via le tourisme, la préservation du patrimoine est un levier essentiel d'un Finistère durable.

Des milieux naturels de qualité, propices à la faune et à la flore...

Le Finistère bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche. Les milieux naturels maritimes, littoraux et intérieurs, sont pluriels et sont les refuges d'une faune et d'une flore diversifiées. On notera que 31 % de la surface départementale est couverte en zones naturelles où s'appliquent de nombreuses mesures de protection et de gestion. Le Finistère couvre 40 % des superficies classées Natura 2000 en Bretagne (pour 24,7 % de l'espace breton). Trois sites classés en Bretagne sur dix sont localisés dans le département.

Si la biodiversité de certains territoires est remarquable, cette richesse reste répartie sur l'ensemble du département. Cela participe à la prise de conscience de la qualité de ce patrimoine et de la nécessité de sa préservation. A titre d'exemples, 328 espèces floristiques sont en moyenne recensées par commune, des espèces floristiques protégées sont identifiées dans 7 communes sur 10. Les deux-tiers des espèces d'oiseaux observables en Europe de l'ouest sont présents en

Finistère. Des espèces patrimoniales tels le saumon atlantique, l'anguille, la moule perlière, la loutre, sont emblématiques de la richesse faunistique du Finistère.

... mais un patrimoine naturel qui montre des signes de fragilité

Toutefois, les évolutions démographiques et économiques, les modes de production, les nouveaux comportements des ménages, tout comme au plan national d'ailleurs, ont fragilisé ce capital. Emblématique de l'impact anthropique, la qualité des eaux est souvent mise en exergue en Finistère.

Si la qualité de l'eau potable s'est considérablement améliorée depuis dix ans grâce à des traitements de potabilisation, la qualité des eaux brutes reste une préoccupation majeure. Cette dégradation de la qualité des eaux douces est principalement liée à l'azote, aux pesticides, au phosphore ainsi qu'aux matières organiques, provenant des pollutions diffuses des activités agricoles et industrielles, des eaux pluviales urbaines ou des assainissements individuels. La situation du Finistère, plus satisfaisante en moyenne qu'en Bretagne, s'explique par les caractéristiques morphologiques des petits bassins versants finistériens, les débits et la relative préservation des habitats, qui facilitent l'épuration du milieu. Ceci contribue à la préservation d'une bonne qualité biologique (82 % des cours d'eau présentent un état biologique de bonne à très bonne qualité) propice à une faune piscicole riche, et à une forte présence de salmonidés.

Néanmoins, la dégradation ou la destruction des écosystèmes, met en danger les espèces les plus fragiles. Par exemple en Finistère, ce sont plus de 160 espèces végétales, signalées par le passé, qui ont disparu du département. Mais, c'est également l'apparition d'espèces dites invasives qui colonisent certains milieux et altèrent la biodiversité.

Conclusion : Le Finistère, un département «durable» ?

Dans ce contexte, la société finistéenne reste résolument participative, innovante et moderne. Participative tout d'abord, comme en atteste par exemple, le dynamisme associatif ou l'implication des Finistériens dans les choix nationaux. Innovante ensuite au regard de sa capacité à entreprendre, à développer la recherche et l'innovation, à produire de l'intelligence collective, à créer des réseaux et à se fédérer. Moderne enfin comme en témoignent son degré de cohésion sociale, l'évolution de sa structure familiale et la place des femmes dans la société, ou encore le potentiel humain et la conscience de la richesse du patrimoine culturel et environnemental.

Le Finistère n'est cependant pas exempt de certains paradoxes. Les jeunes réussissent leurs études jusqu'au baccalauréat et quittent ensuite le Finistère entre 18 et 28 ans. Ils adoptent aussi parfois des conduites à risque. Autre exemple, la qualité de vie y est incontestable mais les suicides sont supérieurs aux moyennes nationales, l'espérance de vie sensiblement plus faible.

Les territoires qui composent le département sont très divers. Une des forces du Finistère est de disposer de pôles urbains aux fonctions métropolitaines dites supérieures, complétés d'une armature de villes moyennes structurantes. En interaction permanente avec les villes, les campagnes suivent des trajectoires différenciées, qui interpellent quant à leur avenir. Certaines, favorisées par leur proximité avec l'urbain, par l'attrait du littoral, ou encore par la présence d'axes de déplacements, sont en devenir. D'autres semblent davantage à l'écart des dynamiques démographiques, économiques et doivent faire face à un certain nombre de menaces : déclin démographique et faible proportion de jeunes, moindre attractivité notamment dans l'accès aux services, aux équipements, aux soins, faiblesse du niveau d'emploi, précarité plus forte, etc.

Le modèle de développement territorial qui prévaut aujourd'hui en Finistère ne paraît pas totalement soutenable. En effet, l'importante consommation du foncier, le mitage du territoire par un habitat individuel et dispersé, les besoins croissants de mobilité, etc. se traduisent par des coûts collectifs importants, tant en matière environnementale, sociale qu'économique.

Dans ce contexte, la variété des enjeux, reflète de la diversité des territoires, nécessite sans doute et plus que jamais, une action publique forte, innovante, transversale, et une mobilisation des acteurs, dans un souci d'équité, de cohésion, de préservation des patrimoines et de développement solidaire, essentiels au devenir d'un Finistère ouvert et durable.

Enjeu 1 - Renforcer les solidarités

En Finistère comme ailleurs, trop nombreux sont ceux qui restent soit à l'extérieur du monde du travail, soit en lisière, soit en situation de précarité ou de pauvreté y compris chez les actifs. La crise économique que subit notre pays, par la montée du chômage et de la précarité, creuse les inégalités sociales et économiques et accentue la pauvreté. Les plus touchées sont les personnes les plus démunies.

Dans ce contexte économique défavorable, le renforcement des solidarités entre les populations, les générations et les territoires s'avère indispensable pour un Finistère durable. Il s'agit avant tout de réduire les inégalités, qu'elles soient de nature sociale ou territoriale, pour permettre l'épanouissement de chacun par l'accès aux biens et services essentiels (logement, connaissance et loisirs, santé, mobilité, services de proximité ...) sans compromettre les possibilités d'épanouissement des générations futures. Il s'agit aussi de renforcer la cohésion sociale en agissant pour réduire le nombre de personnes exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Renforcer les solidarités, c'est également relever les défis de l'allongement de la durée de vie. Une plus grande proportion de personnes âgées, l'évolution du taux de natalité induisent une tendance démographique au vieillissement de la population. Ses effets se feront sentir dans de nombreux domaines de notre société tels que les activités économiques, le système éducatif, l'urbanisme, le transport, la consommation ... Des adaptations seront, là encore, nécessaires pour garantir une cohésion et une mixité sociale.

QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LE FINISTERE

- Un Finistérien sur 10 vit sous le seuil de pauvreté (880 € par unité de consommation) en 2006.
- Près de 40 000 Finistériens sont couverts par les minima sociaux (RMI - API - AAH) en 2008.
- 45 000 personnes sont en situation de recherche d'emploi, au 1er trimestre 2009.
- L'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux est de 3,9, contre 5,4 en France métropolitaine en 2007.
- 24 % de la population est âgée de 60 ans ou plus en 2006.
- A l'horizon 2030, le Finistère compterait 130 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 80 en 2006.

Pour en savoir plus

Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable, Décembre 2009, *Les dossiers d'Octant*, n° 52 - INSEE / Conseil général du Finistère.

- Fiche Démographie
- Fiche Emploi
- Fiche Niveau de revenu fiscal
- Fiche Pauvreté et exclusion sous tous les aspects monétaires
- Fiche Gouvernance et citoyenneté

Enjeu 2 - Construire une économie solidaire et responsable

Les principaux dommages causés à l'environnement, aux territoires, proviennent en grande partie du mode de développement adopté par les pays industrialisés depuis plusieurs décennies. L'augmentation massive de la production à moindres coûts, la recherche de la rentabilité à court terme, l'incitation à la consommation de masse concourent à négliger les impacts négatifs et les effets induits. A cet effet, peuvent être mis en exergue la pollution des milieux, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, le changement climatique ...

De nouveaux modes de fonctionnement et de production sont dès lors recherchés de manière à réduire les ressources utilisées (matières premières, espaces, énergie) mais également à rendre le système de production socialement plus responsable. Dans l'esprit du développement durable, l'action porte tout au long du cycle de vie du produit, de sa production jusqu'à son élimination ou recyclage.

L'ensemble des acteurs doit être mobilisé pour relever ce défi. Les entreprises sont au cœur des défis du développement durable, tout comme la recherche qui tient une place majeure. Les consommateurs, par leur manière de consommer, jouent de même un rôle particulier dans l'orientation de la production. Les pouvoirs publics peuvent, quant à eux, contribuer à mettre en place les outils permettant aux acteurs d'évoluer. Ils se doivent d'être exemplaires dans la commande publique. Il est donc attendu un développement économique équilibré évitant la détérioration de l'environnement et l'exclusion sociale.

L'action du Conseil général peut s'envisager en soutenant les changements de comportements en cours, en accompagnant les acteurs du développement économique pour replacer l'homme au cœur des activités et dans le respect des ressources, en accompagnant les mutations de l'économie (agriculture pêche).

QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LE FINISTERE

- Le secteur des coopératives, mutuelles, associations, et fondations représente 15 % de l'emploi salarié du Finistère contre 13 % en Bretagne, 11 % en France.
- Dans le secteur marchand, 4 salariés sur 10 travaillent pour une entreprise dont le siège ou la tête du groupe est implanté en dehors du département.
- 2 % de la surface agricole utilisée est consacrée à l'agriculture biologique dans le Finistère.
- Le tiers de l'approvisionnement national en produits de la mer provient du Finistère.
- Pour se rendre au travail, 81 % des Finistériens utilisent la voiture comme mode de transport principal.
- En 2006, plus de 700 kg de déchets sont collectés par habitant dans le Finistère.
- 54 % de la consommation énergétique finistérienne provient des produits pétroliers, fossiles et non durable contre 44 % au niveau national.

Pour en savoir plus

Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable, Décembre 2009, *Les dossiers d'Octant*, n° 52 - INSEE / Conseil général du Finistère.

- Fiche Entreprises / Etablissements et gouvernance
- Fiche Agriculture et pêche
- Fiche Déplacements des voyageurs
- Fiche Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Fiche Energie
- Fiche Emploi

Enjeu 3 - Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde

Les inégalités sociales, économiques, environnementales, entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), se sont encore accrues dans un contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation.

À l'échelle locale, la solidarité doit viser un partage équitable entre habitants des services présents sur le territoire : accès aux ressources, à la sécurité, à la santé, à l'hygiène et la qualité de vie, à l'expression citoyenne, au sport et à la culture, à l'emploi... La solidarité doit également s'exprimer entre espaces urbains et espaces ruraux, en se fondant sur l'observation des échanges économiques et des relations en termes de services, d'emplois, de loisirs, etc. qui les relient.

Les territoires devront également répondre à de nouveaux besoins de solidarité émergents, en lien avec l'évolution des conditions et des modes de vie et notamment : l'allongement de la durée de vie, l'isolement croissant des personnes âgées, le travail des femmes et les évolutions des structures familiales, etc.

En outre, la coopération internationale, l'ouverture au monde, sont essentiels pour une meilleure appréhension du développement durable de la planète.

L'aide au développement répond à un principe de solidarité. La coopération décentralisée doit permettre de construire de réelles relations de partenariat et d'échange entre territoires, visant au renforcement de la démocratie et à un développement local respectueux de la dignité humaine et de la transmission des ressources aux générations futures.

Une action collective forte, innovante, respectueuse de chacun, et des principes d'équité, de solidarité et de cohésion, une solidarité active entre les personnes et les territoires, sont au cœur même de cet enjeu qui vise à « favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde ».

QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LE FINISTERE

- La densité de population entre intercommunalités varie de 22 habitants au km² à 962 habitants au km².
- Le taux annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2006 varie de - 0,54 à + 2,28 selon les intercommunalités.
- Le ratio du nombre de cadres et professions intermédiaires sur le nombre d'ouvriers et d'employés varie dans un rapport de 1 à 2,3 selon les territoires.
- L'emploi reste concentré dans les grandes agglomérations : 44 % des actifs finistériens travaillent sur Brest Métropole et Quimper agglomération.
- A l'échelle intercommunale, le prix (au m²) du terrain varie de 1 à 8,5, celui du bâti de 1 à 2,8.
- 20 % des actifs en emploi sont situés à 20 km ou plus de leur lieu de travail (17 % en 1999, 12 % en 1990).
- La part des territoires artificialisés sur les communes littorales est de 8 points supérieure aux communes de l'intérieur.
- Dans certains territoires ruraux, 2 médecins sur 3 ont au moins 55 ans.

Pour en savoir plus

Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable, Décembre 2009, *Les dossiers d'Octant*, n° 52 - INSEE / Conseil général du Finistère.

- Fiche Démographie
- Fiche Accès au logement des populations locales
- Fiche Conditions de vie
- Fiche Occupation du sol
- Etude «Des territoires finistériens à multi facettes»

Enjeu 4 - Préserver et anticiper pour prévenir

Le développement de l'homme prend appui sur l'utilisation de ressources naturelles qui assurent les fonctions essentielles au maintien de la vie. Les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables (aliments, matières premières, stockage de carbone et de l'eau, capacité d'autoépuration...) et pour la plupart irremplaçables. Pour autant, les écosystèmes sont fragiles et modifiés en permanence. Ils subissent des perturbations naturelles ou provoquées par l'homme et ses modes de vie. Par suite de pollutions diverses, de surconsommation ou surexploitation, des atteintes sont portées aux milieux et ressources naturelles. L'extinction ou la menace de survie des espèces est mise à jour. L'eau, patrimoine naturel par essence, assure le développement de la faune, de la flore et de l'ensemble des écosystèmes indispensables au développement humain. Soumise, elle aussi, à des altérations, sa détérioration peut engendrer des impacts sur la santé publique, des perturbations de l'état des milieux naturels et des dommages socioéconomiques.

Premier département français pour son linéaire côtier, le Finistère comporte une pluralité de milieux naturels et maritimes, littoraux et intérieurs, refuges d'une faune et d'une flore diversifiées. Avec près du tiers de la surface constituée en zone naturelle, la présence d'espèces animales et végétales d'une grande valeur patrimoniale, dont certaines en sont les emblèmes (le narcisse des Glénan, le saumon Atlantique, la loutre, l'anguille ...), est soulignée. Pour autant, ce patrimoine exceptionnel présente des signes de fragilité. La poursuite de l'artificialisation du territoire du fait notamment de l'étalement urbain, du développement des infrastructures et en milieu rural, les pratiques agricoles peu respectueuses de la préservation de la biodiversité fragilisent le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du Finistère. La disparition d'espèces et l'apparition d'espèces invasives en témoignent.

La dégradation de l'environnement peut également engendrer des conséquences sur la santé. Malgré une espérance de vie qui ne cesse de progresser, mais se situant toujours en dessous des moyennes nationales, des spécificités quant aux causes de décès perdurent dans le Finistère. Les décès par suicide et par maladies liées à l'alcoolisme y sont surreprésentés. La prévention, l'information des familles prennent alors tout leur sens.

Le Finistère n'étant pas épargné par les risques naturels et technologiques, leur maîtrise et leur gestion sont également des enjeux centraux. Les Finistériens sont principalement exposés au risque d'inondations et de submersion marine. Là encore, pour y faire face, des mesures de protection visant à réduire l'intensité des aléas et des actions de sensibilisation auprès des Finistériens sont nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LE FINISTERE

- 10 % de la surface du Finistère sont des zones humides.
- Plus de 160 espèces végétales, signalées par le passé, ont disparu du département.
- Un quart de la population finistérienne est potentiellement exposée au risque d'inondation et de submersion marine.
- Le taux de mortalité par abus d'alcool ou par psychose due à l'alcool est quasiment deux fois supérieur au niveau national.
- Une espérance de vie plus basse que la moyenne française. Dans le Finistère, 75,5 ans pour les hommes, 83 ans pour les femmes contre respectivement 77 ans et 84 ans en France métropolitaine.

Pour en savoir plus

Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable, Décembre 2009, *Les dossiers d'Octant*, n° 52 - INSEE / Conseil général du Finistère.

- Fiche Occupation du sol
- Fiche Biodiversité
- Fiche Patrimoine
- Fiche Qualité de l'eau
- Fiche Risques naturels et technologiques
- Fiche Santé de la population finistérienne

Enjeu 5 : Mobiliser par l'exemple

Soucieux de faire évoluer les pratiques vers une plus grande prise en compte des principes du développement durable au sein de la collectivité, le Conseil général du Finistère a pour ambition de «mobiliser par l'exemple». Il ne peut légitimement promouvoir le développement durable que si lui-même en intègre les principes à travers ses politiques et son fonctionnement.

Intervenant dans des domaines aussi divers que les politiques sociales et la solidarité, le cadre de vie et l'environnement ou le développement territorial, le Conseil général entend assurer un service public départemental de qualité. C'est à travers les missions confiées, les projets portés, mais aussi les modes de faire que le Conseil général s'engage à agir en faveur d'un Finistère durable.

Il s'agit à la fois de réduire l'utilisation des ressources naturelles (l'eau et l'énergie) dans le fonctionnement quotidien de l'institution, de bâtir des outils et proposer des méthodes permettant de tendre vers l'exemplarité dans le pilotage, le management, la gestion des ressources humaines et financière. L'implication de tous, élus et agents s'avère indispensable pour relever ces défis.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- La part de papier recyclé représente 33 % en 2009 de la consommation totale de papier au Conseil général contre 15,5 % en 2007.
- 45 % des véhicules en circulation émettent moins de 130 g de CO₂.
- La filière bio représente 7 % des achats à la confection des repas au Restaurant inter-administratif contre 1 % en 2006.
- En 2009, 6 référentiels achats durables créés.

L'ARCHITECTURE DU PROJET

Le projet stratégique constituera pour les années 2010 à 2014 l'**Agenda 21 du Conseil général**.

Il s'appuie à la fois sur :

- **le bilan de l'Agenda 21 (2006-2009)**,
- **l'état des lieux du Finistère** réalisé conjointement entre le Département et l'INSEE de Bretagne, qui dresse la situation du Finistère et ses évolutions,
- **une notation extra-financière**, réalisée par un prestataire externe, BMJ Ratings, qui a analysé la performance du Conseil général au regard de l'intégration des principes du développement durable dans l'activité et proposé des pistes d'amélioration,
- des **consultations internes et externes** pour enrichir le projet de la collectivité.

A partir de ces éléments, ont été identifiés les enjeux qui s'imposent à notre collectivité dans la conduite de son projet à venir. **Les enjeux** qui structuraient le premier Agenda 21, s'affirment comme étant toujours d'actualité et symbolisent ainsi la continuité entre les deux démarches. (Ils ont été présentés dans le chapitre précédent).

Au-delà de ces enjeux, la volonté de renforcer la prise en compte des principes du développement durable dans l'activité de la collectivité est affirmée. Ainsi, **sept incontournables** constituent des éléments qui s'imposent à tous les acteurs de la collectivité dans le fonctionnement quotidien, dans le contenu des politiques, dans l'élaboration des schémas ou plans départementaux et dans le choix des critères associés aux dispositifs. Les motivations, le sens et les modalités de leur mise en œuvre sont décrits dans les pages suivantes du présent rapport.

Par ailleurs, l'ensemble des axes d'intervention du Conseil général a été synthétisé et exprimé en objectifs de natures diverses. Ainsi, **6 objectifs stratégiques** donnent le sens global de l'action de la collectivité. Ils sont déclinés en **29 objectifs intermédiaires** qui précisent les ambitions du projet départemental. L'activité des services sera quant à elle guidée par **101 objectifs opérationnels** qui donnent le sens de l'action sur les thématiques, vers les publics et avec nos partenaires. Tous ces objectifs opérationnels se déclineront progressivement en **plans d'actions** qui traduiront la mobilisation du Département au service des Finistériens. Cette structuration en objectifs hiérarchisés et plans d'actions, facilitera la nécessaire évaluation des interventions de la collectivité.

L'ambition du projet stratégique ainsi structuré est de rendre encore plus efficace et également plus lisible l'action départementale, pour les acteurs de la collectivité, pour nos partenaires et pour les Finistériens, premiers bénéficiaires de l'intervention du Conseil général. La **nomenclature budgétaire stratégique (NBS)** sera adaptée à cette formulation des ambitions de notre collectivité. Le **système d'évaluation** ainsi déployé permettra de mieux suivre, piloter et rendre compte des interventions développées et de les faire évoluer pour une meilleure réponse aux besoins existants.

LES INCONTOURNABLES

Après trois années de mise en œuvre du premier Agenda 21, durant la période 2006-2009, l'évaluation guide les évolutions nécessaires, et notre bilan nous permet de tracer des perspectives nouvelles. Dans ce cadre, des éléments issus de la notation extra-financière ont fait émerger des pistes d'amélioration. Par exemple, la vision d'une prospective doit devenir opérationnelle sur des enjeux d'avenir comme l'artificialisation des sols ou l'alimentation en eau potable. Ou encore, a été pointé le fait que l'Agenda 21 était connu des agents, mais qu'ils se l'étaient peu approprié.

D'une logique conjoncturelle, avec un plan d'actions établi pour trois années, nous devons passer à une démarche structurelle, intégrant au cœur même des méthodes de travail de la collectivité les principes du développement durable. Le référentiel des incontournables doit nourrir systématiquement nos actions, telle une boîte à outils de valeurs que nous nous sommes collectivement donnée, et fournir des repères intangibles pour mettre en œuvre nos politiques publiques. Par des moyens adaptés dans l'organisation même de notre institution, nous pouvons renforcer les outils d'intégration du développement durable dans l'ensemble des activités du département.

Le développement durable oblige à une méthode d'action qui s'applique à tout ce que nous faisons. Il ne s'agit pas d'une série de recettes ou d'actions isolées et emblématiques pour servir de vitrine, d'affichage voire d'alibi.

Notre Agenda 21 concerne l'ensemble des activités et tous les services du Conseil général : transversalité, démocratie participative, partage de l'information, observation et diagnostic, évaluation... doivent être des pratiques systématiques qu'il n'est pas nécessaire de rappeler en permanence mais auxquelles il n'est pas possible de se soustraire.

L'introduction dans notre projet stratégique 2010-2014 de sept incontournables répond à cette préoccupation.

- Deux d'entre eux correspondent à des obligations législatives :
 - **Agir pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap**
 - **Intégrer l'égalité Femme/Homme dans les politiques et les interventions du Conseil général.**

Malgré les textes de loi, nous savons que les freins sont encore nombreux, conscients ou inconscients et nous devons en permanence combattre les discriminations liées au sexe ou à une situation de handicap.

- **L'accessibilité aux services et aux équipements est une autre exigence qui ne signifie pas uniquement accessibilité physique.**
Les Finistériens doivent disposer d'une information suffisante claire, compréhensible : signalétique des services, renforçant la capacité d'y accéder de façon autonome ; accueil téléphonique, courriers, documents, sites Internet, affiches... Tous les outils de diffusion adaptés à chaque public doivent être utilisés.
- Les quatre autres incontournables fixent des méthodes de travail : partager l'information, construire une prospective et des visions partagées du territoire, généraliser l'évaluation, inscrire la démocratie participative dans le processus de décision du Conseil général.

Au sein de notre collectivité, le **partage de l'information** doit nous permettre d'accompagner le changement et de renforcer le sentiment d'intégration au sein de notre collectivité. Eclairer la prise de décision, faire savoir et expliquer les orientations ou décisions permet d'améliorer la qualité de l'action menée par les personnels en toute connaissance de cause. En

renforçant la transversalité en interne, nous l'inscrivons dans nos méthodes d'élaboration et d'action des politiques départementales. Associer nos agents constitue une étape indispensable à une réelle mise en œuvre de la démocratie participative. En externe, le partage de l'information avec nos partenaires, la mise à disposition d'outils (observatoire, atlas socio-économique, état des lieux...) permettent de construire des diagnostics pertinents par une addition de connaissances. En ce sens, ils complètent notre volonté de construire **une prospective et des visions partagées du territoire**, en anticipant collectivement, en intégrant les spécificités des territoires, les besoins futurs, les évolutions réglementaires, techniques, économiques, sociales pour mieux s'y préparer. Développer cette démarche de dynamique prospective suppose de la construire, tant en interne de nos services, qu'en externe avec nos partenaires.

Dans ce même esprit, la **généralisation de l'évaluation** permet de rendre compte de l'action publique, parfois tant décriée, et de vérifier avec des indicateurs extérieurs fiables l'efficacité de nos choix et des actions menées. Puis, partant, de les faire évoluer et de les adapter. Pour cela, nous devons entrer dans une logique d'analyse objective et qualitative, dépasser une lecture uniquement budgétaire de l'action publique, identifier le niveau des services attendus, faire en sorte que l'évaluation soit établie sur une information négociée et utile à tous, assurer la mise en perspective des résultats et des évolutions obtenues au moment des bilans et au moment des nouvelles orientations, et faire de l'évaluation un outil support de la démocratie participative. Enfin la **démocratie participative** est indispensable si nous voulons redonner confiance en l'action publique : associer nos partenaires, les usagers du service public et tous les Finistériens doit devenir une pratique naturelle et permanente. C'est grâce à cette confiance retrouvée que peut se construire la vision de l'intérêt général, le sentiment d'appartenance à un territoire qui donne envie de le respecter, de le protéger et de le valoriser.

Nous devons faire de la démocratie participative, avec des degrés adaptés à chaque situation, un outil d'aide à la décision et un laboratoire d'idées pour dynamiser nos réflexions.

« AGIR POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

□ Sens de l'incontournable

Nous avons souhaité faire de cette question un incontournable de notre démarche Agenda 21 2010-2014 pour rappeler les obligations fixées par la loi et pour développer une initiative départementale qui la prolonge et qui permette de changer le regard face au handicap.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées en termes de compensation, de scolarisation, d'emploi, d'accessibilité des équipements et des services et crée les MDPH (Maisons des personnes handicapées qui ont pour mission l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leurs proches, l'attribution des droits ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap).

Cette législation vise à améliorer les droits des personnes handicapées et les reconnaît comme des citoyens à part entière bénéficiant des mêmes droits que l'ensemble de la population.

L'intégration des personnes en situation de handicap s'inscrit au sein de nos missions par l'obligation législative. Néanmoins, nous considérons que l'intégration des personnes handicapées doit transparaître de manière essentielle et emblématique dans toutes nos politiques et dans notre fonctionnement interne.

□ Quelle mise en œuvre ?

Depuis déjà de nombreuses années le Conseil général se préoccupe de ces questions liées au handicap. Pour l'illustrer et pour concrétiser cet incontournable plusieurs axes peuvent être déclinés.

Il faut le faire dans un dialogue étroit avec les associations représentant les personnes handicapées et leur famille.

Toutes les thématiques évoquées par la loi (compensation du handicap, scolarisation, emploi, accessibilité, déplacements...) font l'objet de chantiers, de réflexions et sont pris en charge dans nos politiques.

Nous devons en particulier être exemplaire dans notre rôle d'employeur (accueil de travailleurs handicapés dans les services, adaptation des postes de travail, intégration préparée auprès des équipes...) ou de donneur d'ordre (clauses dans nos marchés publics, partenariats avec des entreprises adaptées...).

Nous devons développer dans nos collèges l'éducation au respect de la différence.

Nous devons veiller à ce que tous les dispositifs que nous accompagnons (accueil de la petite enfance, activités culturelles, sportives, de loisirs, emploi...) prévoient systématiquement une réflexion sur l'accueil et l'intégration des personnes handicapées quelle que soit la forme du handicap, qu'il soit mental, sensoriel ou physique.

Nous avons un rôle d'information et de pédagogie à mener pour permettre cette pleine citoyenneté des personnes handicapées et faire en sorte que soit respectée leur différence et qu'elles puissent avoir réellement le choix de leur mode de vie.

«S'ASSURER DE L'ACCES AUX POLITIQUES, AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES»

□ **Sens de l'incontournable**

Tout citoyen (et le plus grand nombre) doit pouvoir disposer d'une information suffisante et de qualité pour accéder aux politiques votées par le Conseil général et à ses services, être en mesure d'en comprendre le sens.

A travers les questions d'accès aux politiques, aux équipements et aux services, ce sont les questions de lisibilité de l'action publique départementale et la qualité de notre service public qui sont abordées.

En effet, au sein de nos territoires, l'action publique est partagée entre différents acteurs :

- Etat
- Région
- Département
- EPCI
- Communes

Le citoyen est régulièrement noyé sous une masse d'informations qui entretient la confusion quant au rôle de chacun et rend l'accès aux politiques, équipements et services plus difficile.

Il nous semble donc essentiel de favoriser la diffusion d'une information adaptée aux publics et de qualité pour faciliter l'accès aux politiques du Conseil général afin de permettre aux citoyens d'en comprendre le sens et de leur assurer un meilleur accès aux services souhaités.

Cet incontournable est incontestablement transversal. Il croise d'autres questions qui font l'objet d'incontournables : partage de l'information, accessibilité de nos équipements et services aux personnes en situation de handicap. Il participe à l'évaluation des politiques.

Par cet incontournable, il s'agit, pour nous, de compléter les dispositifs existants pour les adapter aux personnes qui ont le plus de difficultés : les personnes handicapées, les personnes aux faibles ressources, les personnes isolées, personnes en difficulté sociale.

L'accès aux structures, aux équipements, aux politiques et aux services départementaux doit être garanti à tous et prendre en compte les inégalités territoriales. Nous devons tendre vers un accès identique au service départemental pour les Finistériens afin de renforcer la cohésion sociale de notre territoire.

□ **Quelle mise en œuvre ?**

1. S'assurer de l'accès aux politiques et aux services

En amont, les politiques et leurs dispositifs doivent être écrits dans un langage simple et compréhensible par tous, de la correspondance à l'utilisateur, aux supports de la communication, en passant par l'expression publique de la collectivité. Un groupe de travail est mis en place pour répondre à cet enjeu.

Pour faire connaître ces derniers, la diversité des publics et des situations rend nécessaire l'utilisation d'outils de diffusion adaptés aux personnes ciblées par lesdites politiques. La proximité des outils d'information est également à rechercher et développer pour traduire l'ancrage territorial de l'action du Conseil général.

Les technologies de l'information et de la communication, l'e-administration, les services en ligne, les formulaires simplifiés doivent continuer à se développer sans exclusive, pour autant, car ces nouveaux moyens ne sont pas encore accessibles par tous. Une attention est à porter sur le

développement des nouveaux « medias » nés de la révolution numérique (web participatif, web-tv, réseaux sociaux, téléphonie mobile...) et la place que peut et doit y prendre la collectivité.

Les dispositifs d'évaluation qui accompagnent toutes ces politiques publiques permettent également de vérifier si l'accès aux dites politiques publiques est bien réel.

Les compétences et l'expertise de la Direction de l'Assemblée et du Partage de l'Information (DAPI) et de la Direction de la Communication (DC) sont à solliciter car elles contribuent à une meilleure information des politiques publiques mises en place. Pour en faciliter cette prise en compte indispensable, la dimension de l'information des publics doit être systématiquement intégrée dans les moyens et l'échéancier de mise en œuvre de nos interventions et de nos politiques.

2. S'assurer de l'accès aux lieux et aux équipements

Depuis 2007, l'accessibilité des services du Conseil général, des équipements et des sites administratifs, techniques, naturels et culturels est une priorité.

Une attention particulière est portée aux personnes handicapées ou âgées.

La loi sur le handicap et le «schéma directeur d'accessibilité des équipements» du Conseil général traduisent cette volonté. Les obligations d'accessibilité numérique faites aux collectivités rentrent également dans les objectifs poursuivis par le schéma des services numériques en cours d'élaboration, et sont d'ores et déjà au rendez-vous du site internet de la collectivité, à un haut degré d'exigence.

Un rapport annuel présenté au budget primitif fera l'état de l'avancement des travaux.

La Direction des Moyens Généraux (DMG) pilote l'objectif : «qualité de l'accueil au sein du Conseil général».

Dans le domaine de l'accueil physique, de gros efforts d'investissement ont été réalisés.

L'accueil téléphonique, quant à lui, a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet spécialisé et ses conclusions ont permis l'élaboration d'un plan d'actions dont les mesures sont regroupées au sein d'un document intitulé «Les bonnes pratiques de l'accueil téléphonique». Un plan de formation accompagne ces évolutions.

L'élaboration «d'une charte d'accueil des usagers» fixe les priorités retenues et les autres moyens à mettre en œuvre pour assurer un meilleur accès à tous.

La signalétique routière (directionnelle) et du bâtiment contribue à l'amélioration de l'accessibilité.

L'accès aux lieux et aux équipements doit prendre en compte les inégalités territoriales afin que chaque Finistérien bénéficie du même accès aux lieux et aux équipements. L'accès aux différents moyens de transport doit y être intégré.

**«INTEGRER L'EGALITE FEMME-HOMME
DANS LES POLITIQUES ET INTERVENTIONS DU CONSEIL GENERAL»**

□ **Sens de l'incontournable**

Face à un constat d'inégalité criante dans bon nombre de domaines, l'égalité femme/homme s'est exprimée en premier lieu au travers d'une obligation législative. Les enquêtes et statistiques ont démontré depuis longtemps les principaux points d'achoppement : disparités salariales, temps partiel subi face aux contraintes familiales ou seuls emplois proposés, dévalorisation de certaines filières d'emploi majoritairement occupées par les femmes ou difficulté d'accès à des métiers dits traditionnellement masculins, les exemples ne manquent pas, réussite au cursus scolaire non traduite dans les rémunérations ... Pour autant, l'obligation légale ne saurait pallier toutes ces conséquences, et d'ailleurs son application semble se heurter à des plafonds de résistance, ce qui est attesté par un récent sondage national réalisé à l'occasion des Etats généraux de la femme en mars dernier : 75 % des femmes interrogées considèrent leur situation comme moins favorable que celle des hommes.

Le Conseil général s'était donc engagé au travers de sa démarche d'Agenda 21 2006-2009 à promouvoir l'égalité femme/homme ; ceci s'est traduit par le repérage des inégalités et de leurs conséquences, la promotion de l'égalité dans le fonctionnement interne ainsi que dans toutes les politiques départementales, sur les bases de la charte européenne de l'égalité femme/homme. S'il est incontestable que la mise en œuvre de ces dispositions a permis de réelles avancées, force est de constater que certaines inégalités persistent. Face à ce constat, l'intégration de l'égalité femme/homme dans les politiques et interventions de notre institution fait l'objet d'un incontournable dans notre démarche d'Agenda 21 2010-2014.

□ **Quelles mises en œuvre ?**

Fixer un cadre de réflexions et des intentions d'actions permettra aux élus et aux services d'impulser ce principe afin d'obtenir une réelle parité et de répondre aux aspirations et aux besoins de chacun. En tant qu'employeur, les objectifs d'intégration de ce principe s'attacheront plus particulièrement à prendre en compte le fait qu'un personnel très féminisé dans certains cadres d'emploi ne permet pas nécessairement de repérer les inégalités, à lutter contre les pressions familiales, les clichés et images renvoyant le reflet de ces inégalités, à déconstruire le stéréotype sur la place des femmes dans les structures collectives de travail, et plus largement dans la société, à prendre en compte la conciliation vies familiales et professionnelles. Nous pouvons veiller à la mixité des commissions de recrutement, accompagner les personnes en congé parental, questionner les pratiques managériales, tenir compte de l'intérêt du service mais aussi de l'équilibre famille/travail, agir dans le cadre de notre compétence en matière d'éducation car la pédagogie et l'éducation citoyenne sont des leviers essentiels pour faire évoluer les stéréotypes sur les orientations scolaires.

Enfin, au-delà, nous devons actionner des leviers pour promouvoir ce principe auprès de nos partenaires. Certains domaines méritent une attention particulière, à l'instar des violences conjugales, dans les aspects préventifs où le Conseil général peut agir. En tant qu'institution départementale, nous pouvons faciliter la mise en réseau des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'égalité femme/homme afin de mieux porter et partager cette politique publique, source de progrès, tant pour le fonctionnement des structures collectives de travail que pour la vie au cœur des familles.

«GENERALISER L'ÉVALUATION»

□ Sens de l'incontournable

S'il n'existe aucune obligation réglementaire ou juridique pour les collectivités locales de s'inscrire dans une démarche d'évaluation, le Conseil général a souhaité s'y engager fortement depuis 2006 dès la mise en œuvre de sa démarche Agenda 21 : l'évaluation étant un des principes de bonne gouvernance.

• Trois questions sont au cœur de l'évaluation :

- que veut-on faire ?
- comment le fait-on ?
- qu'est-ce que cela produit pour le citoyen ou le territoire ?

• La généralisation de l'évaluation doit permettre :

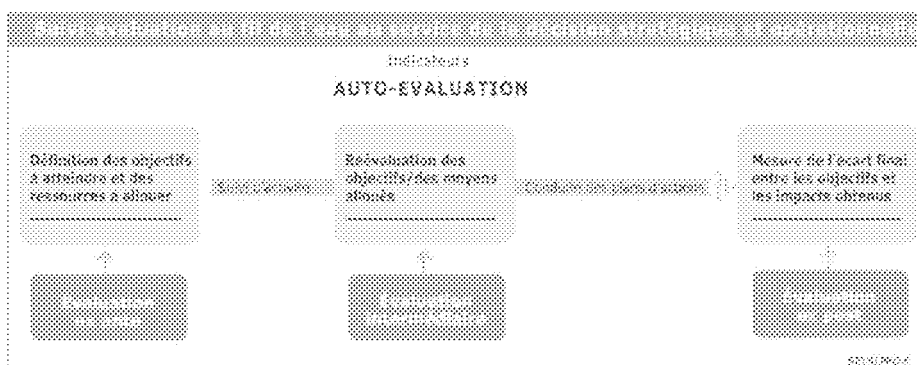
- de mesurer l'efficacité de l'action publique, en s'interrogeant sur les objectifs, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus
- d'évoluer et d'adapter en permanence nos politiques,
- d'être capable de rendre compte de l'action publique pour répondre à la demande citoyenne de démocratie participative et rendre une information transparente sur nos politiques publiques.

□ Quelle mise en œuvre ?

• Quelle temporalité pour l'évaluation ?

L'évaluation doit intervenir à différents moments de l'action publique :

- en amont d'une politique pour définir le niveau de service, les résultats attendus ;
- tout au long de la durée de vie du projet ;
- une fois le projet achevé pour vérifier l'adéquation entre les résultats obtenus et les résultats attendus.



L'évaluation est à articuler avec les temps institutionnels de la collectivité, à certains moments clés de la décision publique :

- Compte administratif
- Débat d'orientations budgétaires
- Rapports d'activités

- **Quel périmètre ?**

L'évaluation doit englober l'ensemble des politiques du Conseil général, au regard du projet stratégique 2010-2014

Il s'agit d'arriver progressivement à spécifier un niveau de service attendu pour chacune de ces politiques

La détermination des objectifs poursuivis et des cibles à atteindre est un moment essentiel, à travailler avec les élus référents de la politique donnée, en lien avec la direction générale. Il est nécessaire d'appliquer le principe de réalité dans la détermination des cibles, notamment dans le cadre du contexte actuel.

- **Quel mode de pilotage de la démarche d'évaluation ?**

L'évaluation doit s'articuler aux différents niveaux de l'activité du Conseil général :

- au niveau politique : le sens et les finalités des politiques publiques, en analysant les impacts de la politique ;
- au niveau stratégique : les effets des dispositifs mis en œuvre, mobilisation des acteurs, sur la base d'indicateurs de résultats ;
- au niveau opérationnel : la faisabilité et la mise en œuvre des actions, sur la base d'indicateurs de réalisation.

La démarche pragmatique de suivi-évaluation, basée sur des outils cohérents et partagés, permettra le suivi des indicateurs, et fournira les données nécessaires à l'évaluation. Chacun est appelé à s'approprier cette culture de l'évaluation.

Ainsi, par la mise en lumière des résultats, des impacts et des adaptations nécessaires, l'évaluation des politiques publiques sera un élément incontournable de la démocratie et de sa dimension participative.

«CONSTRUIRE UNE PROSPECTIVE ET DES VISIONS PARTAGEES DU TERRITOIRE»

□ Sens de l'incontournable

L'efficacité de l'action publique ne peut s'envisager sans une observation quantitative et qualitative : le diagnostic constitue une étape indispensable pour construire des politiques départementales adaptées à la situation des territoires finistériens. Ces éléments d'appréciation ne peuvent pas dépendre de notre seule vision ; celle de nos partenaires doit être non seulement prise en compte mais également intégrée et partagée, pour une juste approche de la réalité. Nous devons anticiper collectivement, en intégrant toutes les caractéristiques des territoires, les besoins futurs, les évolutions réglementaires, économiques, sociales et techniques. Par une mise en commun des connaissances de tous, nous pouvons contribuer à une analyse, si ce n'est parfaite, tout du moins complète et faciliter les prises de décision de tous les acteurs locaux. Réfléchir aux voies d'avenir du XXIème siècle suppose de faciliter les choix des acteurs départementaux, qui pèseront d'autant plus qu'une convergence de vues permettra de définir des actions partagées par tous. Pour cela un cadre de référence commun dans les domaines stratégiques en constante évolution est nécessaire.

□ Quelles mises en œuvre ?

- Poursuivre l'implication du Conseil général dans les SCOT en y exprimant les enjeux départementaux et leurs traductions locales, ainsi que dans les PLU, en déclinant les politiques départementales au niveau communal, et enfin dans les PLH en veillant à une cohérence d'ensemble entre habitat et aménagement.
- Poursuivre le travail engagé avec les Contrats de territoire, qui permettent au niveau des EPCI et des Pays de construire des projets partagés par les institutions et pérennes dans le temps.
- Des rencontres régulières avec la Conférence des Chambres Economiques du Finistère (COCEF), pour un dispositif de veille permanent produisant, le cas échéant, des repères et scénarios d'anticipation, pour analyser les politiques internes et externes ayant un fort impact sur le Finistère, les tendances émergentes, rechercher les orientations à portée stratégique, identifier les conséquences des évolutions démographiques, des performances économiques, etc.
- Renforcer la mise en place d'outils de partage des connaissances tels que l'observatoire, l'atlas socio-économique de l'ADEUPa, l'état des lieux du Finistère durable...

□ **Sens de l'incontournable**

Si la démocratie participative procède d'une démarche de concertation dans le processus de décision publique, que ce soit vis-à-vis de l'externe (partenaires, acteurs locaux, citoyens, socio-professionnels, élus, associations...), ou de l'interne (les agents du Conseil général), elle suppose donc un niveau commun de connaissances. Par un meilleur partage de l'information, nous pouvons améliorer la qualité de l'action départementale au quotidien. Faire savoir et expliquer les orientations ou les décisions, comprendre les motivations de la prise de décision, permet d'accompagner le changement et développe un sentiment d'appartenance à la collectivité, contribuant à l'efficacité de nos politiques publiques, par un partage des objectifs.

□ **Quelles mises en œuvre ?**

Informé n'est pas communiquer, mais communiquer peut aider, dans certains contextes et avec l'appui de ressources dédiées, à mieux porter l'exigence d'information des publics sur les politiques du Conseil général.

En ce sens, chaque agent ou élu de la collectivité est détenteur de connaissances dans son environnement de travail, dans la mise en œuvre des projets et la relation aux publics extérieurs, partenaires, usagers ou citoyens, et peut les partager, si les moyens ad hoc sont disponibles : intranet, espaces collaboratifs, journaux internes, accès mieux maîtrisé des messageries électroniques, usage d'un langage simple et compréhensible par tous pour les correspondances, les supports de communication, les documents administratifs, les rapports et délibérations, plans de préarchivage, poursuite des travaux des correspondants info, mutualisation et pérennisation des compétences et savoir-faire, etc .

Dans un contexte où les mutations de la société, de l'économie et des territoires sont rapides et croissantes, avoir une connaissance partagée du territoire, de sa population, de ses évolutions, est essentiel pour établir des diagnostics, élaborer une réponse adaptée aux besoins, éclairer la prise de décision. Les différents observatoires et atlas concourent à cette démarche. La mise à disposition du plus grand nombre, agents - partenaires - population y concourt.

L'accès aux droits sera facilité par des messages et communications adaptés. Le site internet peut y contribuer.

**«INSCRIRE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
DANS LE PROCESSUS DE DECISION DU CONSEIL GENERAL»**

□ **Sens de l'incontournable**

La volonté politique forte de notre exécutif départemental depuis le 1^{er} Agenda 21 (2006-2010) a permis d'intégrer la démocratie participative au-delà des seuls objectifs règlementaires et d'en faciliter l'exercice. L'objectif spécifique « agir autrement pour une démocratie plus participative » a été développé en créant des stratégies de concertation permettant d'associer les citoyens et les usagers aux réflexions sur nos politiques thématiques. Ainsi, une dynamique de participation a été encouragée en interne comme en externe sous différentes formes (information, consultation, concertation).

L'analyse de ces expériences, révèle principalement le besoin d'une stratégie départementale précisant les motivations et les finalités de la démarche. De plus, le souhait de créer des espaces d'échanges durables avec les territoires est récurrent. Pour une mobilisation plus forte, il semble nécessaire de construire des guides à disposition des services et des élus.

C'est pourquoi, notre enjeu à travers l'Agenda 21 (2010-2014) est d'intégrer la démocratie participative comme un incontournable dans l'organisation et le processus de décision pour l'ensemble de nos politiques. Il nous faut pour cela adapter la méthode participative à chaque situation (le niveau de participation attendu, les outils disponibles) et produire un suivi pour permettre l'évaluation. Cette évaluation rendra compte des résultats et présentera l'apport de la participation à la décision.

□ **Les modalités de mise en œuvre**

Afin de guider les élus, les agents et les citoyens dans la mise en œuvre de la démocratie participative comme incontournable, les grandes lignes directrices pourraient s'inscrire à terme dans une charte de la participation. Ces principes devront être généraux pour ne pas cloisonner les initiatives. Ainsi, les principes de démocratie participative se déclineront de la manière suivante :

- Stratégie de démocratie participative et de la culture de la participation
- Amélioration de la lisibilité de l'action publique
- Adaptabilité en fonction des projets
- Démarche progressive avec une évaluation
- Restitution publique des résultats

Ces principes seront ensuite déclinés et investis par nos trois acteurs que sont les élus, les agents et les usagers.

LES OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques s'appuient sur le bilan d'étape de l'Agenda 21 2006-2009, la notation extra-financière de l'agence BMJ Ratings, l'état des lieux du Finistère établi avec l'INSEE de Bretagne, le travail des commissions du Conseil général, les fruits de la concertation avec les partenaires et les Finistériens.

Si de nombreuses politiques ont, d'ores et déjà, évolué : logement, petite enfance, déplacements, tourisme, politique de l'eau, refonte des aides à l'agriculture..., des orientations nouvelles apparaissent pour répondre aux questions énergétiques et au réchauffement climatique.

Certaines remarques issues de la notation extra-financière ont fait l'objet d'une attention particulière : ce sont celles qui induisent des améliorations à apporter.

Ainsi, des progrès sont requis dans la définition d'une vision de long terme, dans les perspectives à mener en matière foncière et d'alimentation en eau potable, dans les actions en matière d'énergie, dans la nécessité de faire de la mer et du littoral un axe spécifique de notre démarche de développement durable, entre autres points signalés.

1. Rappel des cinq enjeux

- **Renforcer les solidarités**, envers tous les Finistériens
- **Construire une économie solidaire et responsable** en luttant contre les exclusions et prenant en compte les mutations économiques de nos territoires
- **Favoriser un développement territorial équilibré** et étendre nos relations internationales
- **Préserver notre patrimoine**, en anticipant les évolutions de notre territoire et en prévenant les risques naturels et industriels
- **Mobiliser et développer la participation** et l'implication des acteurs individuels et collectifs

Pour renforcer ces engagements, et déterminer le Finistère que nous voulons à l'horizon 2014, un nouveau regard, issu de l'état des lieux, incite à s'interroger :

- Comment accompagner la cohésion sociale du territoire ?
- Comment répondre au vieillissement de la population et encourager les initiatives des jeunes ?
- Comment faire de l'aménagement du territoire un vecteur de solidarités sociale et économique ?
- Comment favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens par la culture, le sport et le dynamisme associatif ?
- Comment répondre aux enjeux écologiques, anticiper le dérèglement climatique et garantir la pérennité du patrimoine finistérien ?
- Comment assurer un service public départemental de qualité à tous les Finistériens ?

2. Le projet stratégique 2010-2014

Les enjeux, même s'ils restent identiques, le diagnostic du territoire et les consultations de nos partenaires et des Finistériens ont construit l'architecture du projet stratégique 2010-2014. Ainsi, ils ont permis de déterminer les objectifs stratégiques qui déclinent, à travers les objectifs intermédiaires et opérationnels, l'ensemble de l'activité quotidienne de la collectivité.

Les 6 objectifs stratégiques se déclinent en 29 objectifs intermédiaires qui seront mis en œuvre durant la période 2010-2014. Ils sont tous essentiels et indissociables de la démarche.

Parmi eux, nous soulignons prioritairement certaines problématiques avancées par l'état des lieux du Finistère et les consultations avec nos partenaires et les Finistériens telles que :

- **Le logement**, apparu comme une question essentielle à travers le diagnostic de l'INSEE de Bretagne et les attentes exprimées par les Finistériens dans les ateliers de consultations. Nous avons souhaité en faire une priorité pour lutter contre les disparités territoriales et contre les inégalités sociales et générationnelles.
- **La prise en compte des grands enjeux énergétiques** pour développer une politique départementale coordonnée avec nos partenaires (Région...) afin de sécuriser l'approvisionnement du Finistère mais également pour sensibiliser les publics aux enjeux pour le Département et à la maîtrise des consommations.
- **La mer et le littoral, identité de notre département**, véritable vecteur d'attractivité et atout économique. A travers cette priorité nous cherchons à faire de la mer et du littoral un réel avantage pour notre territoire mais de manière raisonnée pour en maîtriser les usages et protéger ce patrimoine naturel fragile.
- **La valorisation des forces du Département**, prépondérante pour développer la dynamique économique. Les **secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'activité touristique** doivent être soutenus mais sans omettre l'accompagnement de la nécessaire mutation des secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Au-delà de ces quatre préoccupations majeures, et malgré un contexte placé sous le signe des incertitudes budgétaires et territoriales, le Conseil général du Finistère souhaite réaffirmer son attachement à un service public départemental de qualité et durablement solidaire. Pour cela, nous nous engageons également à considérer comme prioritaires deux autres objectifs vecteurs de **cohésion sociale et territoriale** :

- **faire du développement des services au public une priorité dans l'aménagement du territoire**
- **faire de l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs, vecteurs de cohésion sociale.**

1. FAIRE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES UN ATOUT POUR LE FINISTERE

Les enjeux posés par la démographie de notre département et par l'évolution des besoins et des attentes sociales nous conduisent à apporter des réponses adaptées aux publics et aux territoires.

Maintenir et renforcer la cohésion sociale par une solidarité entre les publics et les territoires passe par une connaissance très précise des enjeux démographiques ; la maîtrise des besoins et des situations des Finistériens est nécessaire pour faciliter leur accompagnement. Nos politiques doivent favoriser les liens sociaux de proximité pour soutenir une dynamique sociale sur l'ensemble des territoires. Diverses évolutions démographiques nécessitent d'être anticipées : vieillissement de la population, part des 20-59 ans qui tend à diminuer, augmentation de la population due au solde migratoire* tout juste positif, attractivité du département pour des publics plutôt jeunes et qualifiés. C'est pourquoi **l'accompagnement des familles, du vieillissement, de l'autonomie des jeunes s'inscrit dans une logique de renforcement des solidarités intergénérationnelles**. Ainsi, l'accompagnement de la personne, à travers les différents temps de la vie doit proposer des solutions adaptées à chacun, en particulier lorsque surviennent des ruptures brutales liées aux accidents de la vie. A cet effet, nous avons identifié trois objectifs afin de préserver et d'améliorer notre cohésion sociale en Finistère, en nous appuyant sur les dynamiques des populations.

1.1. Accompagner les familles vers leur épanouissement social et professionnel

Face aux évolutions du schéma familial traditionnel, il faut prendre en considération l'aspiration de tous à concilier vie familiale et vie professionnelle. Il nous faut également aider les parents en difficulté, à travers des repères, les guider dans l'éducation de leurs enfants, tout en préservant et détectant les situations où ces derniers sont en danger.

Enfin, nous devons rechercher une meilleure articulation entre les demandes locales et les politiques publiques afin d'encourager le développement d'initiatives pertinentes et originales sur le territoire qui améliorent l'accompagnement de l'épanouissement des familles.

Objectifs opérationnels

- Contribuer au développement des modes d'accueil de la petite enfance
- Aider les familles à développer leur projet de vie par la mobilisation de toutes les ressources
- Prévenir les risques de déséquilibre et/ou de rupture dans le relation parent-enfant
- Garantir de bonnes conditions d'accueil aux enfants et aux jeunes confiés par le Département
- Contribuer à la prévention et à la protection de la santé de la mère et de l'enfant

1.2. Favoriser l'accès de tous les jeunes à leur autonomie

Le développement d'une politique en lien avec les problématiques jeunesse prend tout son sens dans une démarche Agenda 21. En effet, l'avenir du département repose sur sa jeunesse. Cependant, tous ne démarrent pas dans la vie avec les mêmes atouts. L'égalité des chances pour nos jeunes est un réel défi à relever notamment en développant la prévention en direction de ces derniers, en agissant efficacement pour leur insertion et en les accompagnant vers leur autonomie.

Objectifs opérationnels

- Valoriser et impliquer les jeunes, susciter et soutenir leurs initiatives
- Faciliter la mobilité des jeunes
- Se mobiliser en faveur de l'insertion des jeunes
- Promouvoir la planification et l'éducation familiale

* différence entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants du territoire

1.3. Accompagner le bien vieillir en Finistère et renforcer les solidarités intergénérationnelles

A travers cet objectif, nous souhaitons mettre en place des moyens qui aideront chacun à avoir la vie sociale qu'il souhaite, à conserver son autonomie le plus longtemps possible.

Avec 50 000 Finistériens de plus de 80 ans, l'allongement de la durée de vie de la population doit être un atout économique, social, environnemental et impulser une dynamique sur notre territoire. L'accompagnement de nos aînés doit s'organiser lorsqu'il devient nécessaire, de l'entrée dans la perte d'autonomie à la dépendance.

Parallèlement, la solidarité affichée du Conseil général vis-à-vis de ses aînés restera une ambition majeure.

Il nous faut encourager l'activité des retraités par le bénévolat notamment, maintenir le lien social, prévenir l'isolement et accroître la vigilance en matière de santé : en développant une politique de prévention afin que le retraité, la personne âgée puissent demeurer dans une bonne forme psychique et physique et conserver le maximum d'autonomie.

Objectifs opérationnels

- Favoriser le maintien à domicile
- Prévenir la dépendance et accompagner les personnes dépendantes
- Concevoir des modes d'accueil adaptés à chaque situation
- Encourager la vie sociale des personnes âgées
- Favoriser le lien social par des actions contribuant à la mixité générationnelle
- Encourager la transmission des savoirs
- Renforcer l'attractivité des territoires fragilisés pour les jeunes

2. FAIRE DE L'AMENAGEMENT UN VECTEUR DE SOLIDARITES, SOCIALE, TERRITORIALE ET ECONOMIQUE

Compte tenu de la situation géographique et de la diversité des territoires du Finistère, nous devons prêter une attention toute particulière aux projets d'aménagement pour répondre aux enjeux de durabilité et de croissance soutenable : l'importante consommation de foncier dans notre département, la dispersion de l'habitat individuel, les inégalités territoriales pour l'accès au logement -notamment pour les revenus les plus modestes- l'intensification des besoins de mobilité, les distances croissantes entre lieux de vie et de travail, l'augmentation de production des déchets, ainsi que la qualité et la quantité de l'eau apparaissent comme autant d'éléments à intégrer dans nos futures politiques départementales.

La multiplicité et la complexité des enjeux nécessitent une action collective innovante pour un aménagement du territoire dynamique, solidaire, social et environnemental. Notre projet stratégique 2010-2014 doit être l'occasion de prolonger le travail engagé sur une approche différenciée des territoires finistériens, pour plus d'efficacité, par une meilleure prise en compte des spécificités - atouts ou faiblesses- et enjeux locaux.

2.1. Se loger

Les diagnostics de l'INSEE et les réponses des Finistériens lors des ateliers de concertation pour notre nouvel Agenda 21 nous le disent clairement : l'accès au logement reste une difficulté majeure en Finistère. **C'est pourquoi l'objectif « Se loger » constituera une priorité essentielle dans nos engagements à venir en 2010-2014.**

Le territoire finistérien reste très inégalitaire en termes d'offre de logements. Ainsi, certains publics, notamment ceux dont les revenus sont les plus modestes, n'ont plus accès à l'offre de logements des territoires littoraux et à proximité des bassins d'activité. Il s'agit donc de proposer une offre adaptée, qui prenne en compte les spécificités des territoires et des publics, tout en garantissant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Par ailleurs, le logement impacte fortement l'environnement. Ainsi nous chercherons à concilier la satisfaction des besoins de la population et le respect de l'environnement.

Objectifs opérationnels

- Développer et favoriser une politique de logement adaptée aux différents publics et territoires
- Mieux prendre en compte l'impact de l'habitat sur son environnement
- Intégrer la mixité sociale et générationnelle dans la politique logement
- Mieux connaître l'offre en logements sur les territoires

2.2. Faire du développement des services au public une priorité dans l'aménagement des territoires

A l'heure où le maintien du service public de proximité est indispensable pour nos territoires et leurs habitants, le désengagement de l'Etat ne doit pas nous conduire à la résignation et nos contraintes budgétaires ne doivent pas nous faire oublier que les Finistériens ont plus que jamais besoin d'un service public départemental de qualité et solidaire.

Nous accorderons donc dans les années à venir, **une importance accrue au développement des services aux publics, dans nos politiques d'aménagement des territoires finistériens.**

Objectifs opérationnels

- Maintenir le service public de proximité

- Favoriser l'accès des Finistériens à la connaissance et aux savoirs par l'utilisation des outils numériques
- Favoriser au niveau intercommunal la création d'une offre cohérente et structurée de services à la population

2.3. Mieux prendre en compte les besoins des territoires

Notre département se compose de plusieurs territoires dont les spécificités nécessitent la mise en œuvre de réponses adaptées. Pour construire un Finistère durable, nous souhaitons agir avec l'ensemble des acteurs départementaux. Pour cette raison, le Conseil général souhaite poursuivre et renforcer ses actions de coordination et d'accompagnement des partenaires dans des projets de développement, notamment en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée. Le partage et la diffusion de nos pratiques favorisent la mobilisation des collectivités et de nos partenaires dans l'adoption de leur propre Agenda 21.

Objectifs opérationnels

- Accompagner les collectivités de façon concertée par une vision partagée pouvant se traduire de façon contractuelle
- Coordonner et accompagner les acteurs du territoire dans la prévention, la valorisation et la gestion durable des déchets
- Mobiliser les collectivités et les partenaires pour les inciter à s'engager dans des démarches de développement durable.
- Intégrer notre politique de déplacements dans les projets des territoires.

2.4. Encourager des déplacements respectueux de l'environnement, au service des hommes et des territoires

Les déplacements représentent une des principales sources émettrices de CO₂.

Nous souhaitons conforter les alternatives proposées aux Finistériens. L'amélioration de l'offre de transport collectif doit être renforcée pour répondre aux attentes et aux besoins de la population et s'adapter aux territoires (notamment garantir la continuité territoriale avec les îles). Les modes de déplacements doux seront davantage encouragés.

Objectifs opérationnels

- Garantir la continuité territoriale avec les îles
- Développer les transports collectifs de compétence départementale, l'intermodalité des réseaux et accompagner les projets structurants
- Optimiser les infrastructures routières dans une logique d'itinéraire et de sécurité
- Promouvoir dans les déplacements quotidiens, les modes doux et les modes de transports alternatifs à la voiture en solo

2.5. Promouvoir une gestion durable de l'eau

Les activités humaines affectent fortement la qualité de l'eau dans le Finistère. Même si des améliorations réelles ont été notées, le défi de la reconquête de la qualité de l'eau reste prégnant et les efforts engagés doivent être poursuivis. La garantie de la qualité de l'eau et de la quantité de la ressource passent par la prise en compte des spécificités des territoires et le respect des milieux aquatiques.

Objectifs opérationnels

- Permettre une gestion intégrée de l'eau prenant en compte les besoins des territoires et les milieux aquatiques
- Permettre aux Finistériens, sur les différents territoires, de disposer d'une eau en quantité et en qualité et d'un assainissement adapté, respectueux des milieux aquatiques.

2.6. Structurer une politique foncière au service de la cohésion territoriale

La vision partagée de l'aménagement du territoire doit nous conduire à renforcer notre travail partenarial chaque fois que cela est possible, notamment pour construire des politiques foncières ad hoc, permettant de préserver les surfaces agricoles, en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Objectifs opérationnels

- Limiter l'artificialisation du territoire
- Contribuer au maintien du foncier agricole
- S'engager en faveur d'une contribution départementale pour une politique foncière dans le cadre de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

3. AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HOMMES ET DES TERRITOIRES

Dans le contexte actuel, l'activité économique du département représente un enjeu majeur.

Le développement de l'économie, de l'attractivité du département doivent se poursuivre en garantissant la pérennité des activités et en renforçant l'innovation. L'attractivité des territoires favorise l'implantation de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois. Dans ce cadre, la promotion de l'image du département, essentielle, passe par la qualité de notre cadre de vie, vecteur d'attractivité.

L'insertion, tant sociale que professionnelle, est à placer au cœur du dispositif de développement afin de favoriser l'égalité de tous devant l'emploi.

Conscient que les dimensions économiques et sociales du développement sont fondamentalement imbriquées, nous devons, pour contribuer à un développement durable du département, articuler le développement économique, l'innovation, le développement de l'emploi et l'insertion sociale.

Fort de ces éléments, le Conseil général souhaite inscrire un mode de développement départemental qui réponde à ces enjeux et qui se place au service des hommes et des territoires.

3.1. Faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale de notre département

La qualité du cadre de vie contribue à l'attractivité du département, (notamment touristique). La pérennité des entreprises, déjà présentes reste une préoccupation importante, notamment dans les situations délicates de transmission et de reprise, concernant tout particulièrement l'artisanat, et demeure une préoccupation première. Le maintien du commerce en milieu rural et la vitalité des centres bourgs constituent des enjeux importants pour l'attractivité des différents secteurs géographiques de notre département.

Plutôt que d'opposer économie résidentielle et économie productive, nous devons les envisager dans leur équilibre et complémentarité. Aménagement du territoire, cohésion sociale et efficacité économique sont indissociablement liés.

Objectifs opérationnels

- Faciliter l'accessibilité du Finistère ;
- Optimiser les infrastructures, les sites, les équipements et les services portuaires ;
- Accompagner la mise en valeur de la richesse et des dynamiques culturelles du Finistère ;
- Faciliter l'implantation, l'ancrage, le développement et la reprise des entreprises en cohérence avec les objectifs d'aménagement du territoire ;
- Promouvoir l'image du département ;
- Contribuer à la vitalité des centres bourgs et des villes moyennes.

3.2. Développer une dynamique économique finistéenne autour des atouts majeurs du département

Le développement du département doit s'inscrire dans une économie sociale et solidaire articulée autour de la valorisation de ses atouts : secteur de l'agriculture et de la pêche, activité touristiques...

Nos actions en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doivent être plus incitatives afin de favoriser des transferts de technologie vers les entreprises.

Nos politiques agricoles et notre stratégie en faveur de la pêche doivent accompagner la nécessaire et délicate mutation des activités économiques traditionnelles du Finistère, qui contribuent au

maintien du potentiel d'emplois dans l'industrie agro-alimentaire et à un aménagement équilibré de nos territoires. En effet, notre département est le deuxième au plan national pour la production de viande porcine, le quatrième pour la production laitière et le premier en matière de pêche fraîche. C'est pourquoi **la dynamique économique que nous souhaitons encourager et favoriser s'inscrit en priorité autour des atouts majeurs de notre département.**

Objectifs opérationnels

- Devenir le département du nautisme durable ;
- Favoriser l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes par l'accompagnement des structures et des réseaux de soutien à l'environnement économique ;
- Contribuer à un développement équilibré, diversifié et de qualité du tourisme ;
- Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Accompagner les mutations des secteurs de l'agriculture et de la pêche afin de maintenir les filières fortes et structurées respectueuses des enjeux environnementaux
- Inciter à des consommations locales ;
- Créer des conditions d'une même offre de formation et d'enseignement sur le département ;
- Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire.

3.3. Favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie

La période qui s'ouvre est marquée par la volonté du Conseil général de traiter de concert les questions d'insertion et d'économie. L'objectif du retour à l'emploi doit convaincre les entreprises du bien-fondé de la contractualisation des parcours d'insertion afin de rendre durable le recrutement. Il n'est d'insertion durable sans retour à l'emploi. Nos aides économiques doivent traduire ces encouragements sociaux et environnementaux, favoriser l'implantation de nouvelles activités et d'emplois pérennes, dans des conditions de travail optimum, répondant aux enjeux de cohésion sociale et de préservation de l'environnement.

Objectifs opérationnels

- Construire des parcours d'insertion vers l'emploi ;
- Développer une offre d'insertion par la mobilisation des acteurs économiques ;
- Mobiliser une offre d'insertion sociale.

3.4. Inscrire l'action départementale dans son environnement européen et international

L'ouverture européenne et internationale du Finistère doit encore s'affirmer pour favoriser son développement économique, son attractivité et son rayonnement. L'action du Conseil général doit intégrer ces paramètres dans le développement du territoire.

Le contexte international, fondé sur les échanges, nous impose de dépasser nos frontières (notamment en termes de responsabilité économique, sociale et environnementale). Il conduit les acteurs économiques départementaux à de profondes mutations qu'il est nécessaire d'accompagner et de soutenir.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'ouverture du Finistère sur l'Europe et le monde ;
- Soutenir l'internationalisation des entreprises et du territoire finistérien.

4. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES FINISTERIENS

Notre société connaît des phénomènes d'exclusion sociale et culturelle, dont le Finistère n'est pas exempt. Certaines caractéristiques de notre territoire pourraient laisser croire que notre situation est meilleure que celle d'autres départements : un niveau élevé de réussite aux examens, une implication forte des Finistériens dans le vie de leurs territoires (associations, taux de participation aux élections, etc.), une forte identité culturelle, des écarts de revenus plus faibles qu'au niveau national... Mais d'autres éléments sont à souligner comme autant d'objectifs à atteindre pour que notre cohésion sociale ne laisse pas de côté les populations les plus fragilisées. En effet, certaines inégalités perdurent : 90 000 Finistériens (soit 10 % de la population), vivent sous le seuil de pauvreté et l'espérance de vie reste plus faible dans notre département, notamment en raison des phénomènes de surmortalité par suicide ou alcoolisme.

C'est pourquoi nous souhaitons **favoriser le lien social par la culture et le sport**, qui au-delà du sentiment d'appartenance, sont autant de facteurs d'épanouissement personnel que de dynamisme territorial. Ces activités participent au mieux vivre ensemble et au bien-être collectif.

4.1. Favoriser l'autonomie sociale

L'action sociale doit renforcer la place de l'usager dans nos politiques d'accueil et d'accès aux droits ; une politique efficace se doit d'être au plus près des territoires, tout en élargissant les coopérations partenariales départementales et locales pour une action sociale de proximité coordonnée.

Parallèlement, nous désirons favoriser l'autonomie sociale des personnes en situation de handicap, notamment en facilitant l'élaboration et la réalisation de leur projet de vie.

Objectifs opérationnels

- Renforcer la mission d'accueil social et accompagner les Finistériens dans l'accès à leurs droits et en donnant toute sa place à l'usager ;
- Renforcer et élargir les coopérations partenariales départementales et locales de l'action sociale de proximité ;
- Impulser et développer les modes d'intervention sociale collective et promouvoir les initiatives de développement social local ;
- Faciliter l'élaboration et la réalisation de projet de vie des personnes handicapées.

4.2. Pour des collèges favorisant la construction de l'autonomie des élèves

La formation est un vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement. Les collégiens sont accueillis dans des bâtiments, propriétés du Conseil général. Il est primordial de leur assurer de bonnes conditions de scolarisation, d'accueil et de vie dans les collèges. De bonnes conditions d'enseignement contribuent à l'obtention d'un niveau élevé de réussite aux examens. Nous souhaitons également encourager les projets qui favorisent l'autonomie des élèves, en particulier l'éducation citoyenne.

Objectifs opérationnels

- Assurer de bonnes conditions de scolarisation, d'accueil et de vie dans les collèges ;
- Favoriser les projets contribuant à l'autonomie des élèves.

4.3. Faire de l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs un vecteur de cohésion sociale

Le sport, la culture, les loisirs sont indispensables à l'épanouissement des populations et au maintien du lien social. L'accès aux sports, à la culture et aux loisirs doit être garanti, quelle que soit l'origine sociale, géographique ou l'âge de chacun.

Notre patrimoine culturel constitue un atout majeur pour le territoire et un vecteur d'attractivité touristique. L'accessibilité du plus grand nombre à ce patrimoine doit être garantie et doit soutenir notre cohésion sociale.

En dépit du contexte actuel, nous affirmons notre volonté de rendre accessibles à tous la culture, les sports et les loisirs afin de favoriser la cohésion sociale du département. Cet objectif, constituera d'ailleurs, une priorité essentielle dans nos engagements 2010-2014.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'accès à une offre culturelle diversifiée et de qualité pour tous les Finistériens et les rendre acteurs de la vie culturelle, à tous les âges de la vie ;
- Promouvoir et favoriser la pratique sportive du plus grand nombre ;
- Contribuer à faire connaître et préserver le patrimoine culturel dans sa diversité.

4.4. Soutenir le secteur associatif dans un souci de qualité et de responsabilité

Le mouvement associatif finistérien se caractérise par une progression constante du nombre d'associations issues de la Loi 1901. En 2008, on dénombrait 33 600 associations créées depuis 1945. Autres caractéristiques, les associations sont réparties équitablement sur l'ensemble du territoire et la plupart sont attachées au sport, au domaine culturel et artistique, à la vie sociale et aux loisirs. Le maintien d'une vie sociale dynamique est nécessaire pour l'épanouissement des Finistériens. Le rôle joué par les associations est essentiel. C'est pourquoi le Conseil général poursuivra son soutien aux actions de ces associations pour la période 2010-2014.

Objectifs opérationnels

- Renforcer les acteurs associatifs majeurs dans leurs missions et leurs structurations par une politique de contractualisation ;
- Conforter notre politique d'animation sociale et socioculturelle et lui donner plus de lisibilité, de cohérence et d'équité.

4.5. Prévenir les conduites à risques

L'espérance de vie en Finistère est en constante progression. Elle reste cependant, plus faible que la moyenne française. Les taux plus importants de suicide ou de décès suite à des maladies liées à l'alcoolisme expliquent ce constat. Les consommations de tabac et de cannabis sont également plus élevées que les moyennes nationales, en particulier chez les jeunes. Ces différents éléments traduisent l'importance que nous devons accorder, à la prévention des conduites à risques sur notre territoire, tant au niveau de la prévention générale (nutrition, secourisme, don d'organe, alcool, dépistage du cancer) qu'au niveau de la prévention dans le domaine des addictions et de la sécurité routière ; en particulier auprès des jeunes.

Objectifs opérationnels

- Soutenir les actions départementales de prévention générale relevant des préoccupations du Conseil général (nutrition, secourisme, don d'organe, alcool, dépistage du cancer) ;
- Encourager et accompagner les initiatives visant à prévenir et à réduire les conduites addictives ;
- Sensibiliser les automobilistes au partage de la route et les publics fragiles à leur propre sécurité.

4.6. Promouvoir la langue bretonne

La langue bretonne a été qualifiée de « sérieusement en danger » par l'Unesco. Une attention particulière sera portée pour la valorisation de ce patrimoine qui appartient à notre identité collective et à la cohésion sociale de notre territoire.

Objectifs opérationnels

- Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne ;
- Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales.

5. FAIRE FACE AUX ENJEUX ECOLOGIQUES ET GARANTIR LA PERENNITE DU PATRIMOINE NATUREL FINISTERIEN

Premier département maritime de France avec environ 1 000 km de côtes, le Finistère possède un patrimoine naturel exceptionnel et une biodiversité remarquable. L'enjeu écologique, même s'il semble bien engagé, reste déterminant pour les années à venir car l'activité humaine continue d'exercer une pression sur les milieux et les espèces. La qualité de ce patrimoine est un des facteurs déterminants de l'attractivité de notre département. Sa préservation est un levier essentiel pour assurer la pérennité du territoire.

Au-delà du patrimoine naturel, les impacts liés au changement climatique impliquent une meilleure prise en compte des grands enjeux énergétiques.

Enfin le caractère maritime du territoire doit être valorisé et devenir un atout pour le développement du département, tout en respectant les milieux et leur biodiversité.

5.1. Anticiper et prévenir les impacts du changement climatique

Nos modes de vie et nos activités sont en majeure partie responsables de l'effet de serre et de ses impacts sur le climat. A ce titre, les responsabilités de l'ensemble des acteurs du territoire, individuelles ou collectives, sont engagées. Les changements de mentalités et des comportements doivent être renforcés pour anticiper les impacts sur le changement climatique.

Objectifs opérationnels

- Mobiliser et agir pour la réduction des gaz à effet de serre ;
- Identifier les vulnérabilités au regard du changement climatique et commencer à s'y adapter.

5.2. Mieux prendre en compte les grands enjeux énergétiques

Les modes de vie de nos sociétés occidentales sont de plus en plus consommateurs d'énergies et continuent d'affecter notre environnement. La Bretagne et le Finistère connaissent une situation de forte dépendance énergétique. La maîtrise des consommations, la sécurisation de notre approvisionnement et la production d'énergies renouvelables se situent au cœur des enjeux pour notre territoire. Les fluctuations des coûts de l'énergie ont des conséquences économiques et sociales qui peuvent fragiliser notre département. En effet, la hausse des coûts pèse sur les budgets des ménages les plus précaires et peut déstabiliser certaines activités économiques. Nous devons agir pour tenter de limiter les impacts environnementaux et pour répondre aux besoins essentiels de la population.

Nous souhaitons donc, nous impliquer avec détermination dans la prise en compte de ces grands enjeux énergétiques qui représentent une priorité pour la période 2010-2014.

Nous devons relever ce défi en mobilisant toutes les ressources dont nous disposons, à travers nos politiques de solidarité, de logement, de déplacement et d'aides aux équipements publics. Mobiliser par l'exemple constitue en effet un enjeu majeur de notre démarche et nous devons dépasser le seul champ de l'action départementale. Nous devons développer des actions nouvelles, en particulier pour la sensibilisation des Finistériens, mais également des professionnels, afin de développer la maîtrise des consommations, y compris dans les bâtiments départementaux.

Objectifs opérationnels

- Mobiliser et agir pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Finistère ;
- Mobiliser et agir pour la réalisation d'économies d'énergie ;
- Mobiliser et agir pour le développement des énergies renouvelables.

5.3. Faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère

La façade maritime du Département représente une source potentielle de développement ; offrant de multiples possibilités d'activités, notamment les activités de recherche et d'innovation. Le département concentre à lui seul près de 60 % de la recherche française en sciences et techniques de la mer au travers de différents établissements engagés dans de nombreux programmes internationaux.

Le patrimoine maritime et le littoral finistériens contribuent fortement à l'identité du département et constituent également des leviers de développement et d'attractivité que nous devons valoriser, tout en maîtrisant davantage les usages partagés et en garantissant la protection des milieux et des espèces. Pour répondre à ces différents enjeux, cet objectif constitue une priorité pour la période 2010-2014.

Objectifs opérationnels

- Mieux identifier les potentialités de la mer et du littoral et organiser harmonieusement les usages.

5.4. Préserver et valoriser la biodiversité, les patrimoines naturels finistériens

Notre territoire se caractérise par sa biodiversité, par son patrimoine naturel de qualité et par la diversité de ses paysages. Néanmoins, il reste soumis à des pressions constantes susceptibles de le fragiliser. La prévention et la valorisation de la biodiversité et des patrimoines naturels constituaient un des objectifs de la première démarche de l'Agenda 21 du Conseil général. Cet objectif est reconduit pour la période 2010-2014 afin de pallier la fragilité de cette biodiversité et de ce patrimoine exceptionnels.

Objectifs opérationnels

- Agir pour la protection et la découverte des espaces naturels et des paysages ;
- Agir pour une gestion durable des espaces ruraux.

6. AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE QUALITE

La qualité du service public départemental est essentielle. Elle se situe au cœur de notre démarche de développement durable. Cet objectif témoigne de notre volonté de mettre l'accent sur un service public de qualité destiné à tous les Finistériens et réparti sur l'ensemble du territoire. Le développement de l'accessibilité physique et géographique des services départementaux aux différents publics et la proposition de rendre un service adapté à chaque Finistérien en sont la traduction concrète.

Nous resterons vigilants quant à l'impact de nos activités sur notre environnement social, économique et naturel.

Parallèlement, nous sommes un des premiers employeurs du département. A cet effet, nous nous devons de tendre vers l'exemplarité, en termes de management, de gestion des ressources humaines, d'éco-responsabilité et en matière de finances publiques.

L'adoption de notre Budget en 2010 est intervenue dans un contexte difficile pour les Départements, **de crise économique et financière. Il faut également prendre en compte la réforme de la fiscalité locale qui restreint désormais nos champs d'actions tant au niveau des ressources, que dans la capacité à rester autonomes pour effectuer des choix durables au service de tous les Finistériens. Malgré cela, nous voulons mettre en place des politiques publiques innovantes pour maintenir un service public, solidaire et de qualité.**

6.1. Développer l'accessibilité des services départementaux aux publics

Mesure engagée lors de la précédente démarche Agenda 21, l'accessibilité des services est un des principaux critères dans la prise en compte de la qualité. Le service public départemental doit être accessible à tous et apporter une réponse adaptée à chacun.

La qualité du service public passe aussi par sa capacité à se moderniser. Le service public départemental doit être simplifié pour l'usager et devenir plus accessible en s'adaptant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment par le développement de l'e-administration.

Objectifs opérationnels

- Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments départementaux pour les personnes en situation de handicap ;
- Assurer un accueil et des services adaptés à nos différents publics ;
- Gérer un système d'information sécurisé, adapté aux besoins des services et aux évolutions techniques ;
- Développer l'administration électronique.

6.2. Articuler l'activité du Conseil général sur les territoires avec celles des autres acteurs locaux

Le Conseil général exerce son activité aux côtés d'autres acteurs sur le département. C'est pourquoi nous souhaitons développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux pour renforcer la qualité des services rendus aux usagers. Nous travaillons ainsi davantage en transversalité et en coordination avec l'ensemble des acteurs locaux sur certaines thématiques.

Objectifs opérationnels

- Positionner les services territorialisés comme interlocuteurs locaux ;
- Impulser et accompagner les dynamiques partenariales tant au niveau départemental qu'au niveau local.

6.3. Améliorer l'impact environnemental et social de l'activité du Conseil général

Parallèlement à la question de la qualité du service public, nous désirons renforcer l'éco-responsabilité de la collectivité, en améliorant la prise en compte de nos impacts environnementaux et sociaux engendrés par nos activités, par la mise en place d'achats durables, la gestion des déchets optimum, les économies d'énergie, les clauses d'insertion dans nos marchés publics, la valorisation des filières économiques locales... Au-delà de l'éco-responsabilité de la collectivité, nous souhaitons traduire à travers nos politiques, nos projets et nos actions, les valeurs d'éthique que nous nous sommes données.

Objectifs opérationnels

- Gérer durablement le patrimoine départemental ;
- Conforter la politique d'achat durable ;
- Développer de nouvelles pratiques respectueuses du développement durable ;
- Gérer durablement les déchets produits par l'activité du Conseil général.

6.4. Tendre vers l'exemplarité dans le pilotage et le management de l'institution

Puisque la mobilisation passe par l'exemple, nous tenons à être exemplaires dans le pilotage et le management de l'institution. Dans cette période où s'annoncent de profonds bouleversements pour notre collectivité, nous serons particulièrement vigilants sur le bien-être au travail des agents et sur l'accompagnement au changement qui prend là, tout son sens.

Objectifs opérationnels

- Favoriser le bien-être au travail des agents ;
- Piloter l'institution par l'affirmation de priorités et l'accompagnement au changement.

6.5. Tendre vers l'exemplarité dans la gestion des ressources humaines

Nous devons être exemplaires vis-à-vis de nos quatre mille agents (qui font du Conseil général l'un des tout premiers employeurs du département) dans la gestion de nos ressources humaines, avec un dialogue social, un accompagnement adapté sur les questions d'évolution et de formation et une prévention des risques professionnels. Le rôle des agents est essentiel pour la qualité du service public.

Objectifs opérationnels

- Concevoir l'évolution professionnelle comme un outil de motivation ;
- Conforter la formation comme levier du changement collectif et individuel ;
- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi public ;
- Enrichir le dialogue social ;
- Poursuivre et amplifier la politique de prévention des risques professionnels ;
- Anticiper les besoins de l'organisation dans la gestion des ressources humaines ;
- Promouvoir une politique sociale en faveur des agents.

6.6. Inscrire les finances départementales dans le développement durable

La pérennité et la durabilité de l'action publique sont étroitement liées aux questions financières, particulièrement dans le contexte de crise économique et de réforme de la fiscalité des collectivités locales. Nous nous engageons à maintenir une politique financière sécurisée et responsable. Nous devons aussi construire une vision prospective afin d'anticiper la gestion de ses ressources financières.

Objectifs opérationnels

- Maintenir une politique d'endettement sécurisée ;
- Optimiser la prospective et la gestion des ressources financières ;
- Piloter une politique d'investissement structurante, volontariste et responsable.

UNE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ADAPTEE AU PROJET STRATEGIQUE (2010/2014)

La nomenclature budgétaire actuelle a été adoptée en 1997 et s'applique depuis 1998. Elle est déclinée en sept politiques, vingt-trois secteurs et cent quarante-sept programmes.

Cette structuration, qui a malgré tout évolué afin de prendre en compte, en particulier, les évolutions des compétences de l'institution, ne permet pas de présenter de façon pertinente la traduction budgétaire des grands axes des politiques départementales.

L'occasion est aujourd'hui offerte, à la faveur de l'adoption d'un projet stratégique global, de mettre en correspondance le sens de son action et les moyens qui y seront consacrés.

La finalité est donc de :

- disposer d'une nomenclature qui retrace la volonté politique du Conseil général et son activité dans le cadre financier ;
- mesurer ainsi l'effort financier (dépenses/recettes) de l'activité par objectifs (stratégique, intermédiaire et opérationnel) du projet stratégique ;
- faciliter l'information et la communication sur l'activité de l'institution.

Après de nombreuses concertations internes tant au niveau des élus que des services, la **nomenclature budgétaire stratégique** (NBS) proposée se décline autour des six objectifs stratégiques (en lieu et place des sept politiques de la structure actuelle du budget), des vingt-neuf objectifs intermédiaires (au lieu des vingt-trois secteurs actuels) et en cent cinquante-deux plans d'actions (au lieu des cent quarante-sept programmes actuels) qui traduiront la mise en œuvre des cent un objectifs opérationnels

Les incidences majeures vont se situer au niveau des programmes actuels dont les périmètres vont être reconfigurés par des fusions ou des éclatements de programmes existants pour être en phase avec la structure des objectifs du projet stratégique (2010/2014).

Les élus départementaux seront toujours invités à se prononcer lors des séances plénières ou des commissions permanentes sur les contenus des plans d'actions financiers (ex-programmes). Ils continueront à déterminer les propositions élaborées en réponse aux besoins des territoires et des Finistériens.

Le budget primitif 2011 sera présenté selon cette nouvelle architecture. Ensuite cette nomenclature servira de support aux présentations produites lors de chaque étape budgétaire.

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Suivi annuel du projet stratégique

Le suivi annuel du projet s'inscrit dans le processus d'évaluation, incontournable intégré au projet stratégique 2010-2014. Dans ce cadre, **une réunion des pilotes** (binômes : Présidents de commissions/Dga affectés sur le suivi des objectifs stratégiques déclinant le sens de notre démarche Agenda 21) **et des directeurs** (binômes élus/services responsables du suivi des objectifs intermédiaires précisant les ambitions du projet stratégique 2010-2014) **d'objectifs** pourrait se tenir **annuellement** pour établir **un bilan des objectifs mis en œuvre, des évolutions des chantiers entamés**. Les directeurs de projet relaieraient les informations auprès des chefs de projets (qui seront responsables des objectifs opérationnels : orientations qui guident les actions à mettre en œuvre). Cette rencontre se tiendrait **fin octobre** afin de préparer le débat d'orientations budgétaires.

La **présentation de l'état d'avancement de la démarche à nos partenaires et aux Finistériens** s'inscrit dans la logique de démocratie participative. Elle permettrait **d'instaurer un suivi auprès de nos partenaires, de mobiliser les différents acteurs, d'activer un réseau essentiel à la plus large diffusion de notre démarche sur les territoires et pour le partage des expériences**. Nous devons pour cela nous rendre à la rencontre de nos partenaires. L'idée de présenter notre démarche **aux Conseils de développement des pays** est envisagée. Ces rencontres se tiendraient annuellement avant le débat d'orientations budgétaires.

L'information sur la démarche Agenda 21 2010-2014 doit s'adresser aux **Finistériens** pour rendre nos actions plus lisibles. Cette **information sera nécessairement spécifique, adaptée au grand public et devra être diffusée par différents canaux**. Il est indispensable pour l'action publique départementale, que chaque Finistérien/citoyen/usager soit en mesure de comprendre et de suivre notre démarche.

Une présentation de l'état d'avancement de la démarche et des perspectives pour l'année à venir serait à intégrer dans le débat d'orientations budgétaires, chaque année, début décembre.

2. Suivi des incontournables

Les **binômes élus/Dga désignés** pour le pilotage de l'élaboration des référentiels et des plans d'action seront en charge du suivi de leur mise en œuvre pour la durée du projet (2010-2014).

Les **arbitrages et points d'avancement seront faits au Bureau** lorsque nécessaire et un état annuel sera présenté devant les instances participatives et lors des Orientations Budgétaires, comme il a été précisé, ci-dessus.

3. Suivi des objectifs stratégiques

Le suivi de la mise en œuvre des objectifs stratégiques a **confié aux Commissions** pour des questions de modalités pratiques. Néanmoins, le suivi doit rester transversal pour s'inscrire en cohérence avec l'ensemble de la démarche. Chaque fois que nécessaire, les autres Commissions pourront se saisir, de manière transversale d'un des sujets.

Les objectifs stratégiques sont affectés aux Commissions de la façon suivante :

- «Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques» : **Commission Territoires et Environnement** ;
- «Faire de dynamiques démographiques un atout pour le Finistère» et «Favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens» : conjointement par les **Commissions des Solidarités et Enfance et Jeunesse** ;

- «Agir pour un développement au service des hommes et des territoires» : **Commission Insertion et Economie** ;
- «Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien» : **Commission Territoires et Environnement** ;
- «Agir pour un service public départemental de qualité» : **Commission Finances et Evaluation**.

Le Président de Commission et le DGA seront les pilotes désignés pour suivre la cohérence de la mise en œuvre des objectifs de leur périmètre.

4. Suivi et mise en œuvre des objectifs intermédiaires

Dès le vote du projet stratégique **un binôme (élus/services), directeur de projet, sera chargé de leur suivi.**

Le **binôme rendra compte de l'état d'avancement** devant la commission ad hoc.

Six objectifs intermédiaires prioritaires ont été retenus par les élus. Ils correspondent pour les 4 premiers d'entre eux à des objectifs peu développés lors de la mise en œuvre de l'Agenda 21 (2006-2009), mais à forts enjeux pour le Finistère et qui répondent aux besoins des Finistériens. Les deux autres correspondent à des enjeux majeurs pour le territoire sur lesquels le Conseil général veut intensifier son intervention. Ces objectifs intermédiaires prioritaires sont les suivants :

- Se loger ;
- Développer une dynamique économique finistérienne autour des atouts majeurs du département ;
- Mieux prendre en compte les enjeux énergétiques ;
- Faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère ;
- Faire du développement des services au public une priorité dans l'aménagement des territoires ;
- Faire de l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs un vecteur de cohésion sociale.

Un plan d'actions sera proposé pour chacun d'entre eux **à l'occasion du Budget Primitif 2011.**

Pour les autres objectifs intermédiaires, la mise en œuvre est à conduire sur la durée du projet stratégique, avec un état d'avancement annuel présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

5. Suivi et mise en œuvre des objectifs opérationnels

Un représentant des services sera désigné comme chef de projet pour coordonner la mise en œuvre de chaque objectif opérationnel. La mise en œuvre de ces objectifs sera effective lorsque l'objectif intermédiaire d'appartenance sera identifié comme prioritaire. Toutefois, tout chef de projet pourra débiter la mise en œuvre de son objectif dès qu'il le souhaitera, en concertation avec les directeurs de projet désignés sur l'objectif intermédiaire dont il dépend.